Rapport annuel 2015–16

Offrir une gestion des risques fiable

Agricorp®

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Agricorp est une société de la Couronne du gouvernement de l'Ontario qui exécute des programmes de gestion des risques de l'entreprise à l'intention des producteurs agricoles de l'Ontario au nom des gouvernements provincial et fédéral. L'organisme a été créé en vertu de la *Loi de 1996 sur AgriCorp* et est classé comme entreprise opérationnelle en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations. À titre d'organisme, nous avons la souplesse, la garantie d'une prise de décision indépendante et un cadre de gouvernance robuste de manière à répondre aux nouveaux besoins des clients, de l'industrie et des gouvernements.

Des champs à la salle de conférence, le personnel et le conseil d'administration d'Agricorp allie la richesse de son expertise en agriculture avec des connaissances étendues en finances, en gestion des risques, en communications, en ressources humaines, en droit et en administration publique. Un grand nombre d'employés viennent du milieu agricole et ils apportent un point de vue unique et une orientation client solide à nos activités quotidiennes.

Nous établissons un lien entre les producteurs et les programmes

L'industrie agricole et agroalimentaire est l'un des principaux moteurs de l'économie en Ontario qui injecte 35 milliards de dollars dans l'économie de la province et emploie 780 000 personnes[1]. Les producteurs ontariens travaillent fort dans un environnement volatil et difficile pour produire des produits agricoles sûrs et de grande qualité pour des millions de personnes, ici même et à l'étranger.

Partout dans le monde, les gouvernements offrent des programmes de gestion des risques agricoles afin de protéger les produits agricoles, l'approvisionnement alimentaire et le moteur économique qu'est le secteur de l'agroentreprise. Agricorp est fier d'exécuter ces programmes de gestion des risques qui aident les producteurs ontariens à protéger leur exploitation agricole contre les risques au-delà de leur contrôle et qui les encouragent à investir et à innover.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) sont responsables de l'administration des politiques relatives aux programmes et Agricorp est responsable de l'exécution des programmes.

Chaque année, Agricorp exécute ses programmes de façon efficace, en mettant l'accent sur l'efficience, l'amélioration continue et un service à la clientèle de qualité.

1. MAAARO: Population active employée dans l'industrie agroalimentaire en Ontario, 2007-2014 et PIB pour les industries agroalimentaires, Ontario, 2007-2014

Table des matières

4. Message du président
6. Gouvernance
9. Conseil d'administration
12. Message du directeur général
14. Programmes et services
21. Autres programmes et services
24. Services à l'industrie
26. Rapport de gestion
36. Objectifs et résultats de rendement pour l'exercice 2015-16
38. Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
39. Rapport de l'auditeur indépendant
40. États financiers
44. Notes afférentes aux états financiers

Notre vision

Être une organisation polyvalente, axée sur le client, qui œuvre avec des partenaires pour offrir de façon novatrice des programmes et services qui améliorent la vitalité de l'agriculture en Ontario.

Notre mission

Nous établissons des liens entre les producteurs et les programmes.
Nos partenariats ont pour objet d'élaborer des programmes de gestion des risques qui sont adaptés aux besoins changeants de l'agriculture.

L'exécution est notre point fort.
Notre préoccupation centrale consiste à offrir de manière transparente et avec intégrité des programmes de qualité qui sont efficaces.

Les clients demeurent notre priorité.
Nous voulons offrir à nos clients un service hors pair et des programmes qui leur procurent une sécurité financière tout en les aidant à gérer leurs risques.

Notre personnel est à la base de notre succès.
La collaboration et l'amélioration continue permettent d'exploiter au maximum nos forces vers l'atteinte d'un objectif commun.

Nous avons l'obligation de rendre des comptes à la population.
Grâce à notre utilisation judicieuse des fonds publics, nous offrons des programmes au nom de nos partenaires agricoles et gouvernementaux en faisant preuve de constance, d'ouverture et de fiabilité.

Message du président

Créer de la valeur pour l'agriculture

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire soutient un emploi sur neuf en Ontario, et injecte 35 milliards de dollars dans l'économie de la province. Les agriculteurs fournissent des emplois, qui vont de la production alimentaire jusqu'à la transformation et à la distribution des produits agricoles. Plus important encore, ils nourrissent le monde. Chaque habitant de la planète dépend de l'agriculture pour survivre. Il s'agit d'un secteur de grande valeur qui doit être protégé.

Je pratique l'agriculture depuis près de trente ans, et je suis directement impliqué dans l'exploitation de notre ferme familiale située dans le comté de Norfolk. Nous produisons des cultures de grande valeur, notamment les fruits et l'asperge, et je suis bien conscient de l'importance de l'industrie agricole. Je suis également en mesure de comprendre les nombreux défis que les producteurs doivent affronter bon an, mal an. La majorité des producteurs aiment ce qu'ils font, mais la production alimentaire n'est pas sans risque. Les producteurs **ne** devraient **pas** assumer seuls tous les risques.

Voilà pourquoi les gouvernements offrent des programmes de gestion des risques agricoles et en assurent le soutien. Les producteurs doivent pouvoir continuer leurs activités agricoles afin de nourrir nos gens et de soutenir notre économie. Nous devons faire en sorte que le secteur agricole demeure viable et durable, non seulement dans l'immédiat, mais aussi pour les générations futures.

L'agriculture est un secteur connu pour être imprévisible. Les programmes offerts par Agricorp aident à gérer l'imprévisible et à atténuer les risques que courent les producteurs tous les jours, comme les conditions météorologiques défavorables, du gel à la sécheresse, les maladies des plantes, les dommages causés par les animaux sauvages et les infestations d'insectes, la fluctuation des marchés, les hausses de coût et la baisse des prix des produits agricoles. Le fait de pouvoir compter sur un revenu fiable et stable même en période de perte pécuniaire, permet aux producteurs de faire des investissements pour améliorer leur exploitation, créer des emplois et aider à faire prospérer les collectivités. Et les producteurs sont d'accord. En moyenne, 78 p. 100 des clients d'Agricorp, pour l'ensemble des programmes, conviennent que ces programmes sont essentiels pour les aider à stabiliser leur revenu; 71 p. 100 d'entre eux estiment que les programmes leur donnent la confiance nécessaire pour investir dans leur entreprise. Il s'agit là de la valeur des programmes de gestion des risques exécutés par Agricorp.

Les programmes que nous offrons, financés conjointement par les gouvernements fédéral et provincial, comprennent le programme Agri-stabilité et l'Assurance-production. Nous assurons également la prestation du Programme de gestion des risques, dont le financement est assuré par le gouvernement de l'Ontario. Chaque programme couvre différents risques, et les producteurs qui s'inscrivent à ces trois programmes profitent de la protection maximale d'assurance qui leur est offerte. Il convient de noter que l'Assurance-production célèbre son 50e anniversaire en 2016. Lorsqu'un programme existe depuis si longtemps, c'est qu'il est efficace. Ce programme, qui a été conçu pour être stable, durable et abordable, a évolué au fil des ans afin de répondre aux besoins et aux pratiques en constante évolution de l'industrie agricole. Après 50 ans de croissance industrielle, ce programme continue d'offrir une excellente valeur que les producteurs continuent d'apprécier.

> Agricorp a apporté de nombreuses améliorations à sa prestation de programmes et à ses systèmes ainsi que sur le plan de l'efficience au fil des ans, et cette tendance devrait se poursuivre.

Des programmes de valeur et une exécution des programmes fiable vont de pair. Agricorp a apporté de nombreuses améliorations à sa prestation de programmes et à ses systèmes ainsi que sur le plan de l'efficience au fil des ans, et cette tendance devrait se poursuivre. En tant que président du conseil d'administration d'Agricorp, je suis enthousiaste à l'idée d'appuyer l'organisme au fur et à mesure que nous continuons d'améliorer son efficacité grâce aux avancées technologiques et au perfectionnement des procédés.

Cela est important pour les producteurs. L'agriculture a toujours été ouverte aux changements technologiques en vue d'accroître la productivité et l'efficience de la ferme. Les exploitations agricoles modernes ont recours à la technologie GPS la plus récente, à la robotique et aux drones. Selon les statistiques de recensement de 2011, les exploitations agricoles ontariennes ont utilisé environ 215 000 pièces de machinerie lourde – tracteurs, moissonneuses-batteuses et presses à fourrage – dont la valeur totale est d'environ 7,6 milliards de dollars. Plus de 30 000 exploitations agricoles ontariennes ont recours à l'informatique pour la gestion agricole[2]. Environ 80 p. 100 des clients d'Agricorp sont branchés à Internet et plus de la moitié d'entre eux utilisent le site Web agricorp.com. Ces chiffres ne vont cesser de croître dans l'avenir.

Comme Agricorp ne cesse d'évoluer, nous allons mettre l'accent sur les améliorations souhaitées par les producteurs : des formulaires plus faciles à remplir, moins de formalités administratives, de meilleurs services et plus d'options libre-service; ces améliorations leur laisseraient plus de temps à consacrer à l'exploitation de leur entreprise agricole.

Mon travail à titre de président promet d'être une expérience enrichissante. Je suis heureux de pouvoir collaborer avec notre gouvernement et nos partenaires de l'industrie et de pouvoir tirer parti de leurs connaissances, de leur expérience et de leur expertise. J'aimerais remercier les membres du conseil d'administration de leurs nombreuses contributions et pour leur sagesse, leur service et leur soutien. J'aimerais également remercier l'équipe de direction d'Agricorp, son directeur général, Doug LaRose, et tous les employés d'Agricorp de leur engagement et de leur dévouement constants. Le conseil d'administration a contribué à définir une orientation stratégique éclairée, et l'équipe entière d'Agricorp travaille avec acharnement pour la concrétiser. Agricorp s'est engagée à créer de la valeur pour l'agriculture. J'ai hâte de pouvoir contribuer à l'atteinte de ce but.

Murray Porteous
Président

2. MAAARO : Sommaire statistique d'agriculture d'Ontario

Gouvernance

Agricorp est régi par des lois et par des directives qui guident les organismes de l'Ontario en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La *Loi de 1996 sur AgriCorp* précise l'objet des activités d'Agricorp, ses pouvoirs, son mandat et sa structure organisationnelle. En tant qu'organisme du gouvernement provincial, Agricorp doit faire une utilisation judicieuse des fonds publics, a l'obligation de rendre des comptes à la population et fait l'objet de vérifications périodiques par les vérificateurs de l'organisme et des gouvernements provincial et fédéral.

Nous révisons et raffinons régulièrement nos pratiques en matière de gouvernance afin d'adapter et de renforcer nos politiques et nos procédures pour s'assurer qu'elles demeurent efficaces. Des critères robustes de gouvernance et de surveillance noua permettent de nous assurer que nos objectifs sont réalisés, que nos ressources sont bien gérées et que les intérêts des intervenants sont protégés et pris en compte dans les décisions clés.

Recours au modèle d'organisme

Les organismes du gouvernement de l'Ontario sont variés et peuvent être créés pour un certain nombre de raisons. Étant donné l'intérêt manifesté par le public pour une industrie agricole viable et durable et étant donné que l'agriculture est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral et provincial, Agricorp a été créé pour exécuter, au nom des gouvernements, des programmes et des services destinés à l'industrie agricole. En tant qu'organisme, nous possédons la flexibilité organisationnelle nécessaire pour s'adapter aux besoins changeants de l'industrie et des gouvernements. Notre conseil d'administration dispose d'un éventail d'expérience, de connaissances et de leadership pour s'acquitter de son rôle de gouvernance. Sous sa gouvernance, notre personnel tire parti de son expertise technique et de ses compétences pour se concentrer sur l'exécution efficiente et efficace des programmes tout en devant rendre des comptes aux gouvernements. Nous appuyons les gouvernements en offrant des conseils sur les politiques et les programmes agricoles, exécutons les programmes de façon efficiente et efficace et conservons la confiance du public en nous assurant de respecter l'ensemble des lois, des directives et des lignes directrices applicables. Nous réglons également les dossiers individuels de façon professionnelle et indépendante.

Structure hiérarchique

Le conseil d'administration et le personnel d'Agricorp collabore avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Notre directeur général relève du conseil d'administration, et le président du conseil d'administration relève du ministre. Le conseil d'administration et ses comités jouent un rôle central en vue d'assurer que l'orientation et les attentes du gouvernement se traduisent en stratégies, et en vue de donner des orientations au directeur général, de le surveiller et de le conseiller. Le personnel du MAAARO supervise la gouvernance de l'organisme et fournit des conseils au ministre, comme le souligne la Directive concernant les organismes et les nominations.

Protocole d'entente

Un protocole d'entente définit les relations entre Agricorp et le MAAARO et il clarifie les attentes et les exigences en matière de déclaration. Le protocole établit les rapports de responsabilisation entre le ministre et le président au nom d'Agricorp. Le protocole définit également les rôles et les responsabilités du président et des membres du conseil d'administration et du directeur général, ainsi que les rôles et les responsabilités du ministre, et de la sous-ministre dans l'exploitation de l'organisme.

Normes en matière d'éthique

Agricorp entend maintenir les normes les plus élevées en matière d'éthique. Nous suivons des pratiques exemplaires qui sont essentielles en vue de conduire ses activités de manière éthique et responsable. Les activités quotidiennes de l'ensemble du personnel sont guidées par les normes de conduite les plus élevées, telles qu'elles sont définies par les lois, les directives, notre énoncé de mission, ainsi que par nos politiques et procédures d'entreprise.

Code d'éthique, serment d'office et serment d'allégeance

Agricorp a un code d'éthique et de conduite professionnelle complet qui édicte les normes en matière de comportement éthique et de responsabilité, et il s'attend à ce qu'elles soient respectées par les membres du personnel et du conseil d'administration. Tous les ans, les employés et les membres du conseil d'administration doivent signer un formulaire d'accusé de réception par lequel ils conviennent de se comporter conformément au code et les employés reçoivent une formation annuelle. Le serment d'office et le serment d'allégeance pour les nouveaux employés servent à rappeler aux employés le poids des obligations et des responsabilités qu'ils assument à titre de membres de la fonction publique.

Directives gouvernementales

Agricorp doit se conformer aux directives du gouvernement provincial qui guident les organismes en ce qui concerne l'exécution des services à la population. la Directive concernant les organismes et les nominations fournit le cadre de responsabilisation dans lequel Agricorp exerce ses activités. Des directives précises se répartissent en les trois grandes catégories suivantes :

- La directive Planification des activités et gestion financière comprend des directives sur la délégation de pouvoir et sur les frais de déplacements, de repas et d'hébergement.
- La directive Obligation de rendre des comptes et gouvernance comprend des directives sur l'approvisionnement, la vérification interne et la transparence.
- La directive Gestion de l'information et de la technologie de l'information comprend des directives sur le respect de la vie privée et sur l'accès à l'information.

Lorsque de nouvelles exigences en matière d'établissement de rapport ont été mises en place l'an dernier en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations, Agricorp a rempli toutes les obligations et a respecté ses échéances, ce qui a démontré notre engagement en matière de transparence et d'obligation de rendre des comptes. L'information suivante devait être postée sur notre site Web : notre plan d'activités, le protocole d'entente, ainsi que les dépenses des membres du conseil d'administration et de l'équipe de gestion.

Des lois générales et des directives doivent également être respectées, notamment la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, la *Loi sur les services en français*, la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* ainsi que la Directive sur l'obligation de rendre compte en matière de paiements de transfert.

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration suit les meilleures pratiques en matière de gouvernance, y compris le perfectionnement continu et la formation, la planification de la relève du conseil d'administration, le processus d'autoévaluation, la tenue de séances régulières à huis clos et les séances annuelles de planification stratégique. Les règlements du conseil d'administration fournissent des lignes directrices relativement à la gouvernance du conseil d'administration et décrivent les rôles et les responsabilités du président, des membres du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, notamment la surveillance des opérations fiduciaires et des activités de l'organisme, la planification stratégique, la gestion des risques et le contrôle interne, la conduite légale et éthique, l'orientation, la formation continue et l'évaluation des administrateurs, ainsi que la liaison des activités avec le MAAARO.

Comités du conseil d'administration

Deux comités du conseil d'administration supervisent et conseillent le conseil d'administration.

Le Comité des finances et de la vérification :

- Élabore le plan annuel de vérification interne, rencontre des membres de la division de la vérification interne de l'Ontario, et examine les rapports des vérificateurs internes et la manière dont la direction donne suite aux recommandations en matière de vérification (rapports d'audit interne du gouvernement de l'Ontario au comité des finances et de la vérification)
- Surveille la manière dont la direction a évalué les risques commerciaux et a prévu d'y répondre et identification des risques émergents
- Supervise les politiques de placement d'Agricorp relativement à des fonds comme le Fonds d'Assurance-production
- Supervise le processus de déclaration financière
- Examine et recommande l'approbation du conseil d'administration des états financiers vérifiés d'Agricorp et des états financiers du régime de retraite
- Supervise le régime de retraite des employés et des activités de gestion des placements d'Agricorp, y compris l'examen périodique des énoncés des politiques de placement et s'assure du respect de toutes les exigences réglementaires
- Supervise le régime de retraite des employés et les activités de gestion des placements d'Agricorp, y compris l'examen périodique des énoncés des politiques de placement.

Le Comité de la gouvernance et des ressources humaines :

- Examine et recommande au conseil d'administration des changements au mandat et au rôle d'Agricorp, examine et recommande un protocole d'entente entre le président et le ministre et procède à l'examen annuel de l'ensemble des documents sur la gouvernance d'entreprise
- Supervise, examine et fait des recommandations relativement à la philosophie, à la politique et aux programmes de rémunération d'Agricorp, afin de garantir le respect des lois pertinentes
- Fournit des conseils sur les critères de nomination et les candidats potentiels à la nomination au conseil d'administration, et assure une surveillance et fait des recommandations en matière de formation et de perfectionnement pour les membres du conseil d'administration
- Assure une surveillance et recommande des améliorations à apporter au processus annuel d'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration, ce qui comprend les membres des comités et les membres du conseil d'administration
- Recommande des stratégies appropriées en matière de mobilisation qui s'adressent aux intervenants clés avec lesquels communique le conseil d'administration.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, qui sont tous nommés par le lieutenant-gouverneur par le biais d'un décret sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Le conseil d'administration recommande les nominations au ministre de façon à assurer une bonne composition de compétences d'expérience et de perspectives.

Le mandat des membres du conseil d'administration est de trois ans au maximum et celui-ci peut être reconduit. Les membres du conseil d'administration d'Agricorp sont des chefs de file en agriculture, en affaires et au sein de la collectivité et ils ont un large éventail de savoir-faire et d'expérience qui est mis à profit pour la supervision de l'organisation. Durant l'exercice 2015-16, le conseil d'administration d'Agricorp était formé des membres suivants :

Murray Porteous
Président (Comté de Norfolk)
18 novembre 2015 –
17 novembre 2018

Murray est actuellement associé dans l'entreprise Lingwood Farms Ltd., dans le comté de Norfolk. Murray a déjà été président du conseil d'administration d'un certain nombre d'organisations de l'industrie agricole, y compris l'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario, l'Ontario Agricultural Commodity Council, le Conseil canadien de l'horticulture et l'Institut de recherche agricole de l'Ontario. Murray a fait ses études à l'Université de Guelph et il détient un baccalauréat ès sciences agricoles (BSA) avec spécialisation en gestion d'exploitation agricole.

Rod Stork
Vice-président (Guelph)
4 janvier 2011 –
3 janvier 2017

Rod a occupé de multiples postes au cours de plus de 30 années où il a travaillé au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, notamment à titre de président de la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario et à titre de directeur du développement économique. À sa retraite, il a été président à temps partiel du tribunal d'appel de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. En 2008 et 2009, il a animé le groupe de travail sur les céréales et les oléagineux qui a mené à la création de l'association Grain Farmers of Ontario.

Larry Skinner
Président (Comté de Perth)
13 mai 2009 –
12 mai 2015

Larry Skinner est éleveur de porcs à temps plein. Il a siégé au conseil d'administration d'Ontario Pork pendant huit ans, dont trois à titre de président. Avant de commencer à exploiter son entreprise agricole, il a travaillé comme prêteur agricole pour la Banque TD. En 2013, il a achevé ses études de maîtrise en théologie de l'Université de Toronto.

Anna Bragg
(Région de Durham)
27 mai 2015 –
26 mai 2018

Anna Bragg est copropriétaire de Bragg Custom Farming Ltd et de Bragg's Wild Bird Seed dans l'Est de l'Ontario. Elle possède une vaste expérience à titre de productrice de céréales et d'oléagineux et elle est diplômée du Advanced Agricultural Leadership Program. Anna a siégé à plusieurs conseils d'administration d'associations de l'industrie, y compris celui de la Ontario Corn Producers' Association où elle a également été présidente, et elle a siégé à titre de membre du conseil d'administration de Grain Growers of Canada et du conseil d'administration du Conseil des grains du Canada. Anna travaille également à temps partiel comme infirmière autorisée en exercice privé.

John Core
(Guelph)
22 octobre 2014 –
21 octobre 2017

John Core a été chef de la direction de la Commission canadienne du lait et président de la Dairy Farmers of Ontario. M. Core joue un rôle actif au sein de la collectivité, notamment à titre de président du conseil d'administration de l'Hôpital général de Guelph et de membre du conseil d'administration de l'Ontario Agricultural Hall of Fame Association pour 2015-16. Il détient une maîtrise et un baccalauréat ès sciences agricoles de l'Université de Guelph.

Gino Cozza
(Région de Peel)
7 août 2013 –
3 juillet 2015

Gino Cozza est présentement directeur des Services bancaires d'investissement – secteurs de l'alimentation, de l'agroalimentaire et du commerce au détail chez Maison Placements Canada Inc. Gino travaille principalement avec des sociétés publiques et fermées du secteur de l'agroalimentaire. Il est également membre de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes.

Rosemary Davis
(Comté de Northumberland)
6 mai 2009 –
5 mai 2015

Agrologue, Rosemary Davis est la propriétaire actuelle de Sunhil Farms Limited et de Sunhil Investments Limited. Elle agit également à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de la Northumberland Community Futures Development Corporation. Madame Davis a été la première femme à présider le Conseil d'administration de Financement agricole Canada.

Carolyn Fuerth
(Comté d'Essex)
25 août 2015 –
24 août 2018

Carolyn est partenaire dans l'entreprise Ewe Dell Family Farms, située dans le comté d'Essex. Elle a siégé au sein de plusieurs conseils d'administration d'associations de l'industrie, y compris à titre de membre fondatrice et de présidente sortante de l'organisme L'Éducation agro-alimentaire de l'Ontario, Inc. et à titre de membre de la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario de 2004 à 2012. Active au sein de la collectivité, elle est membre de l'Ontario Agriculture Hall of Fame. Carolyn a été titulaire de la bourse Nuffield et elle a également été membre du conseil d'administration de l'association. Carolyn détient un baccalauréat en sciences de l'Université de Guelph et un diplôme de l'Advanced Agricultural Leadership Program.

Patricia Lorenz, CPA, CA
(Toronto)
7 août 2013 –
6 août 2016

Patricia Lorenz est comptable agréée et vétérinaire brevetée. Elle est actuellement vice-présidente à la commercialisation chez ZBx Corporation, une société canadienne spécialisée dans les diagnostics. Patricia a également occupé des postes de direction aux États-Unis, notamment dans les secteurs suivants : fabrication de produits alimentaires, logiciels, commerce de détail, édition et distribution. En outre, elle préside depuis 2008 le conseil d'administration du Réseau des Organisations Ange Ontarien et elle a été membre de plusieurs comités agricoles.

Sheryl King, CA, MBA, FICB
(Halton Hills)
17 juillet 2013 –
16 juillet 2016

Sheryl King est directrice générale à la Banque de Montréal, où elle a occupé plusieurs postes à responsabilités croissantes. Sheryl est une professionnelle en finance respectée qui compte plus de 20 années d'expérience à l'échelle internationale sur le plan de la surveillance de la gestion et de la déclaration des entités juridiques, et sur le plan de la gestion des liquidités, du financement et de la gestion du bilan.

James Rickard
(Woodview)
25 août 2015 –
24 août 2018

James (Jim) est copropriétaire et exploitant de l'entreprise Ceresmore Farms Ltd., dans le comté de Durham. Jim a été président de la Commission ontarienne de commercialisation des œufs d'incubation et des poussins de poulets à griller et à rôtir, et il a pris sa retraite de ce poste en 2014. Il a auparavant été directeur, vice-président et président de l'Agricultural Adaptation Council, président de l'Ontario Apple Growers, président du Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales, ainsi que directeur, vice-président et président de l'Ontario Processing Vegetable Growers. Jim détient un baccalauréat ès sciences agricoles (phytotechnie) de l'Université de Guelph et il a été titulaire de la bourse Nuffield.

Marshall Schuyler
(Comté de Norfolk)
27 mai 2015 –
26 mai 2018

Marshall Schuyler est l'un des propriétaires exploitants de Schuyler Farms Limited, une exploitation agricole qui produit des pommes, des cerises sures de transformation, des céréales, du maïs, du soya, et qui fait l'élevage d'agneaux. Il est président de la Norfolk Fruit Growers Association et est membre du conseil d'administration de CherrCo et du conseil d'administration de Cherry Central, deux organismes américains de commercialisation des cerises. Marshall a également été membre du conseil d'administration de Ontario Processing Vegetable Growers. Il détient un baccalauréat ès sciences agricoles de l'Université de Guelph.

Harry Stoddart
(Kawartha Lakes)
30 mai 2012 –
29 mai 2018

Harry est agriculteur depuis plus de vingt ans et il possède toujours une exploitation de cultures commerciales et d'élevage qu'il continue de diriger. Il possède également quinze ans d'expérience à titre de consultant en gestion chez PricewaterhouseCoopers, IBM et au sein de sa propre société d'experts-conseils. Durant cette période, il a travaillé sur des projets clés pour le secteur public et le secteur agroalimentaire de l'Ontario.

Maria Van Bommel
(Strathroy-Caradoc)
28 août 2013 –
27 août 2016

Autrefois députée à l'Assemblée législative de l'Ontario où elle a représenté la circonscription de Lambton-Kent-Middlesex et anciennement conseillère municipale du canton d'East Williams, Maria Van Bommel a été également productrice de porcs et de volailles. Elle a aussi été adjointe parlementaire de plusieurs ministres ontariens, y compris de la ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Maria est active dans la collectivité et elle a siégé à plusieurs conseils de l'industrie et comités permanents de l'Assemblée législative.

Message du directeur général

Offrir une gestion des risques fiable

L'agriculture est une industrie unique qui présente des défis uniques. Les agriculteurs sont confrontés à une vaste gamme de risques qui vont des conditions météorologiques imprévisibles, des infestations d'insectes et d'animaux nuisibles, à la fluctuation des prix du marché. Peu importe le risque, les producteurs doivent être prêts et ils doivent avoir en place une stratégie solide de gestion des risques. Et c'est là qu'Agricorp a un rôle à jouer. Nous offrons une gestion des risques fiable pour aider les producteurs à faire face aux défis quotidiens qu'ils doivent relever.

Les conditions météorologiques imprévisibles font souvent la différence entre une excellente récolte et une perte catastrophique. Parfois, un événement climatique isolé pendant une seule journée peut causer des dommages irréparables. C'est alors que les programmes de gestion des risques peuvent aider les producteurs en leur offrant une couverture d'assurance fiable lorsqu'ils en ont besoin.

Intervenir en cas de besoin

La saison de croissance 2015 a été caractérisée par des résultats variables – des rendements record pour le maïs et le soya aux dommages excessifs aux pommes et aux raisins. Deux hivers très froids consécutifs ont causé des dommages aux pommiers et aux vignes, et un grand nombre d'entre eux n'ont pas survécu au gel hivernal en 2015. Les employés d'Agricorp ont réagi à la situation en participant à des réunions de l'industrie, en dénombrant des milliers de pommiers et de vignes, tout en tenant les producteurs informés en ce qui a trait à leur couverture. Malgré le nombre élevé de demandes d'indemnisation, les producteurs ont reçu les services dont ils avaient besoin durant cette période difficile.

Lorsque les producteurs dans le comté d'Essex ont eu de la difficulté à planter leurs cultures de soya en raison d'un printemps très pluvieux, Agricorp, en consultation avec l'industrie, a reporté la date limite de plantation d'une semaine. Voilà un autre exemple de la façon dont nous collaborons avec l'industrie et travaillons avec les producteurs pour faire en sorte que les programmes continuent de répondre à leurs besoins et qu'ils soient pertinents.

Améliorer les programmes et services

Maintenir la pertinence des programmes demeure l'un de nos principaux objectifs. Durant le présent exercice, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les groupements de producteurs spécialisés et nos partenaires gouvernementaux pour étendre la couverture pour l'Assurance-production en offrant un nouveau régime d'assurance contre la mortalité des abeilles et un nouveau régime d'assurance pour le lin, et en améliorant les régimes d'assurance pour les fraises et les concombres.

La pertinence des programmes ne constitue qu'une partie de l'équation. L'expérience client est aussi importante, et nous continuons d'améliorer nos options de service à la clientèle. Nous avons lancé un nouveau service de notification par courrier électronique qui achemine de l'information et des rappels sur les programmes en temps opportun dans les boîtes de réception des clients. Nous avons continué d'apporter des améliorations à nos services en ligne, en ajoutant plus de documents de programme en format électronique et d'options de déclaration. Nous avons également continué de promouvoir les avantages du dépôt direct des paiements de programme. Ces améliorations de service, alliées à des formulaires simplifiés et à une réduction des formalités administratives, ont contribué à l'atteinte d'un autre objectif clé : faire en sorte qu'il plus facile pour les clients de faire affaire avec nous.

Tout au long du présent exercice, nous avons mis l'accent sur l'efficience et l'efficacité opérationnelles. Cela signifie que nous conduisons nos activités avec économie et avec moins de ressources, et en prêtant une attention particulière à la productivité. Nous avons atteint nos objectifs de traitement des dossiers, simplifié nos processus et réduit nos coûts d'exploitation. Nous avons réalisé des progrès continus en ce qui a trait à l'amélioration de nos systèmes informatiques en complétant l'intégration des services de comptabilité pour certains des systèmes d'exécution des programmes.

Ces résultats corroborent notre position selon laquelle nous sommes l'agent de prestation de choix des programmes agricoles en Ontario.

Ce travail a facilité l'exécution des programmes pour le personnel, qui peut maintenant accéder plus aisément aux renseignements financiers complets de chaque client. Cela ouvre également la voie à de futurs travaux en vue de compléter l'uniformisation des factures et des relevés de paiement pour l'ensemble des programmes.

L'examen exhaustif de nos processus liés à l'administration du programme Assurance-production, qui a cerné des façons d'optimiser nos flux de travaux et d'améliorer notre exécution, a été l'une de nos initiatives de plus grande envergure. Les améliorations qui ont été apportées aux processus aideront à déterminer les exigences du nouveau système d'administration de l'Assurance-production, dont la mise en œuvre se fera progressivement sur une période d'environ trois ans.

Tirer profit d'une gouvernance solide

Tout ce travail est accom[illegible]i grâce à une gouvernance solide, une gestion optimale et des employés dévoués. J'aimerais remercier notre président sortant, Larry Skinner, pour ses bons conseils et ses années de service au sein du conseil d'administration. J'aimerais également souhaiter la bienvenue à notre nouveau président, Murray Porteous, et le remercier pour son rôle de chef de file et son expertise en agriculture. J'ai hâte de travailler avec Murray au cours des prochaines années alors que nous poursuivrons notre démarche d'amélioration continue. Merci également aux membres de notre conseil d'administration pour leur professionnalisme, leurs connaissances et leur soutien continu. Et, bien sûr, je dois remercier tous les employés d'Agricorp et nos collègues du MAAARO pour leur travail acharné et leur engagement continu.

Dans l'avenir

Nous avons connu un exercice fructueux. Nos clients continuent de nous donner une note de classement très élevé dans le cadre de notre sondage annuel sur la satisfaction et la fidélité de la clientèle. Lorsque la firme Ipsos Reid Loyalty a mené un sondage auprès de 600 clients en janvier, 91 p. 100 des clients ont déclaré que nous nous acquittons de nos activités aussi bien, ou même mieux, que les autres organisations avec lesquelles ils font affaire. Nos principaux points forts sont les suivants : réaliser les choses dans un délai raisonnable, exercer nos activités avec la plus grande intégrité, communiquer de façon efficace et avoir la capacité de bien faire les choses la première fois. Ces résultats corroborent notre position selon laquelle nous sommes l'agent de prestation de choix des programmes agricoles en Ontario.

Dans l'avenir, nous continuerons de tirer profit de la technologie, de simplifier nos processus et d'améliorer nos services afin que nous puissions nous concentrer à faire ce que nous faisons le mieux : offrir une gestion fiable des risques. Nous nous sommes engagés à poursuivre notre collaboration avec les gouvernements et avec l'industrie pour répondre à leurs besoins en constante évolution et pour conserver leur confiance. Nous sommes résolus à être prêts et à être bien positionnés pour faire face à tout ce que réserve l'avenir. Et nous continuerons de mettre nos clients au cœur de tout ce que nous faisons.

Doug LaRose
Directeur général

Programmes et services

L'Ontario est l'une des régions où l'industrie agricole est la plus diversifiée au pays, avec plus 200 produits agricoles cultivés sur 12,6 millions d'acres de terre agricole[3]. L'industrie agroalimentaire ontarienne occupe le deuxième rang parmi les secteurs qui contribuent le plus à l'économie de la province. L'agriculture est un moteur de l'activité économique, mais elle est également une industrie risquée.

3. Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011

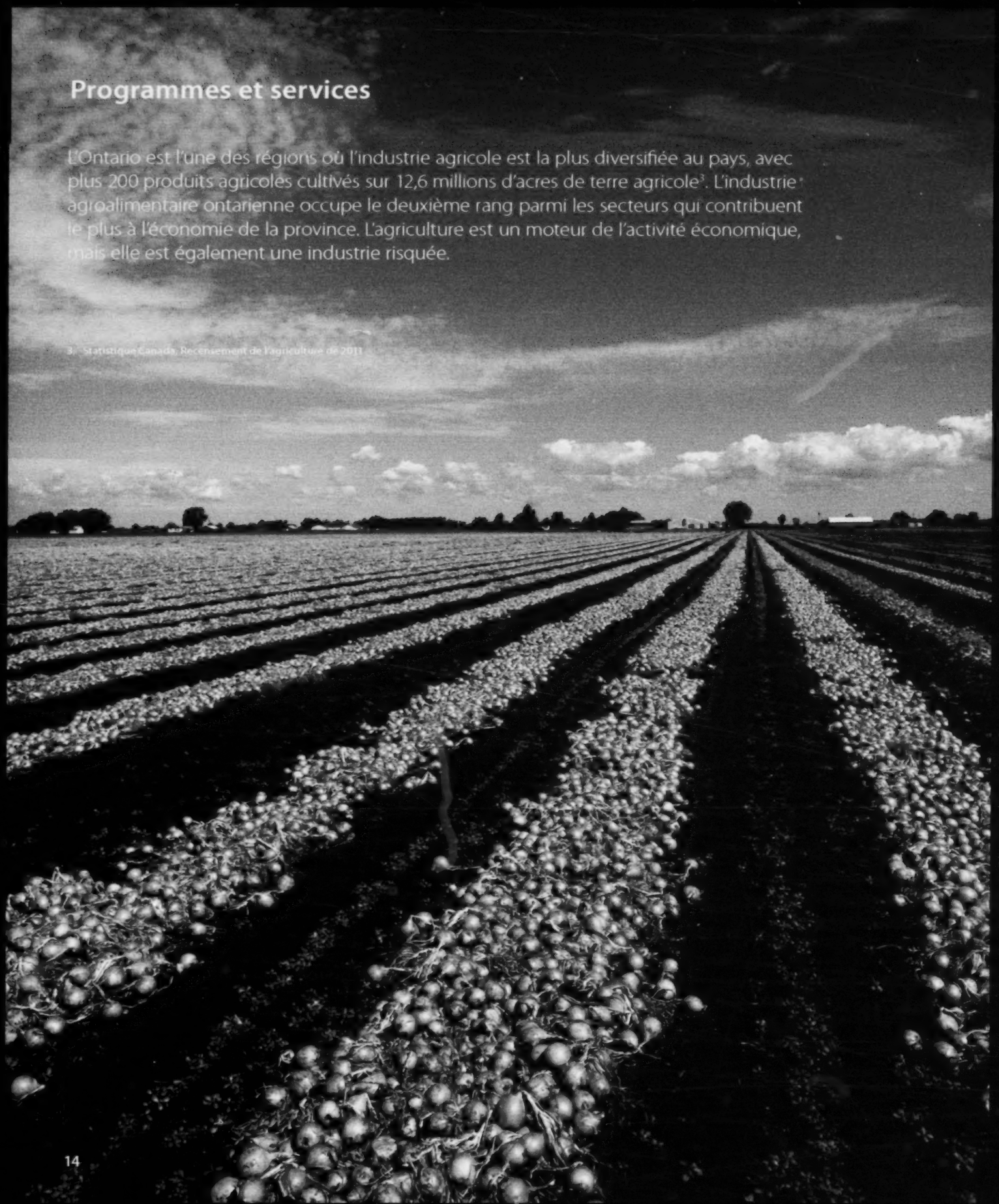

Les agriculteurs d'aujourd'hui ont recours à une gamme d'outils, de technologie et aux meilleures pratiques agricoles afin de maximiser les profits et de réduire au minimum les risques. Cependant, certains risques échappent à leur contrôle, tels que les conditions météorologiques, les maladies des plantes, les prix du marché et les coûts de production. Pour aider à gérer ces risques, Agricorp assure la prestation de trois programmes de base : Agri-stabilité, Assurance-production et Programme de gestion des risques (PGR).

Les programmes Agri-stabilité et Assurance-production font partie d'un ensemble complet de programmes de gestion des risques de l'entreprise offert dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*. Le PGR est un programme qui n'est offert qu'aux agriculteurs ontariens et il est financé uniquement par la province.

Les producteurs voient l'intérêt de participer aux programmes offerts par Agricorp. Selon les résultats de notre sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle, la majorité des clients sont d'accord que ces programmes aident à stabiliser leurs revenus, malgré les risques hors de leur contrôle, qu'ils leur permettent d'innover et d'investir dans l'amélioration de leur exploitation agricole; de même, la participation des producteurs à ces programmes permet aux prêteurs d'avoir confiance quand ceux-ci veulent obtenir du financement qui leur permet de poursuivre leurs activités.

Différents programmes couvrent différents risques

Chaque programme couvre différents risques, des événements météorologiques, en passant par la hausse des coûts de production et la volatilité du marché. En participant aux trois programmes de base, les producteurs s'assurent d'obtenir une couverture maximale pour leur exploitation agricole et de soutenir leurs activités commerciales à long terme.

Résumé des programmes en un coup d'œil

Programme	Nombre de participants	Paiements	Risques et avantages
Agri-stabilité	• 13 800 • Marge de référence de 2 milliards de dollars	37,2 millions de dollars en 2015–16 (pour plusieurs années de programme)	**Baisses importantes et imprévues de revenu*** • Protège le revenu agricole total pour l'ensemble des produits agricoles, plutôt qu'un produit agricole à la fois • Abordable (315 $ par tranche de 100 000 $ de marge de référence)
Assurance-production	• 14 300 • Responsabilité couverte de 3 milliards de dollars	97,8 millions de dollars en 2015-16 (pour plusieurs années de programme)	**Faibles rendements et pertes de récoltes attribuables à des risques assurés** • Couverture basée sur un niveau de production garanti • Choix de régimes d'assurance et de niveaux de garantie pour 100 produits agricoles
Programme de gestion des risques	• 9 500 • 100 millions de dollars par année de programme pour les coûts d'exécution et de versement des paiements	118,4 millions de dollars en 2015-16 (pour plusieurs années de programme)	**Fluctuation des prix des produits agricoles et pertes ou dépenses agricoles générales** • Aide à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles (pour les secteurs suivants : céréales et oléagineux, bovins, porcs, moutons et veaux) • Aide à limiter les risques associés à l'exploitation agricole (pour les produits horticoles comestibles)

* Note : Les faibles baisses de revenu sont couvertes par Agri-investissement, un programme exécuté par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Agri-stabilité en chiffres

13 800
participants pour l'année de programme 2014

2 milliards de dollars
en marge de référence (revenu agricole moins les dépenses)

37,2 millions de dollars
en paiements de programme, y compris :

3,4 millions de dollars
en paiements provisoires pour les producteurs qui éprouvent des difficultés financières

73 %
des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Agri-stabilité[4]

67 %
des clients sont d'accord que ce programme les aide à stabiliser leur revenu agricole[4]

Agri-stabilité

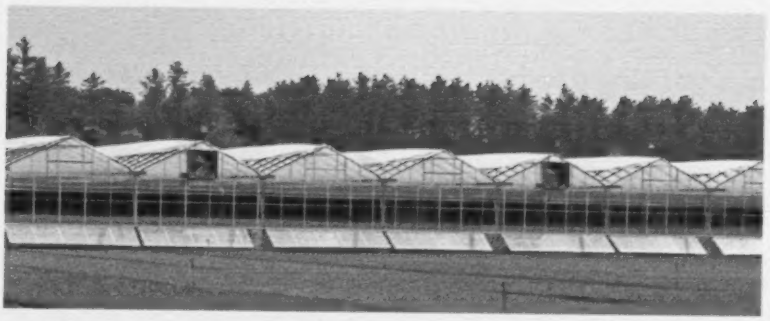

Les producteurs de fruits et légumes de serre ont reçu des paiements au titre d'Agri-stabilité de 7 millions de dollars, soit la majeure partie des paiements pour l'année de programme 2014.

Agricorp assure la prestation du programme Agri-stabilité au nom des gouvernements fédéral et provincial, qui financent le programme à raison de 60 % et 40 % respectivement. Agri-stabilité offre une couverture abordable pour la gestion des risques de l'entreprise. Lorsque les producteurs font face à des conditions telles que la désorganisation du marché, des baisses importantes de production, l'indexation des coûts ou des coûts de production imprévus, Agri-stabilité protège le revenu agricole pour l'ensemble des produits agricoles de leur exploitation plutôt qu'un produit agricole à la fois. Les paiements sont basés sur la marge de référence du producteur, qui est calculée à partir des revenus actuels et historiques de l'exploitation agricole. En cas de difficultés financières, les producteurs peuvent demander une avance sur leur paiement estimatif pour les aider à gérer leurs mouvements de trésorerie.

Faits saillants d'Agri-stabilité

En dépit d'une récolte tardive qui s'est effectuée plus lentement et dans des conditions humides, la plupart des producteurs ont connu de bons rendements et ont obtenu des prix assez élevés pour leurs produits agricoles pour l'année de programme 2014. En général, les paiements versés ont été moins élevés par rapport aux années de programme précédentes. Les paiements des secteurs des cultures de grande production et du bétail ont été plus faibles en raison de bons prix pour les produits agricoles, alors que pour le secteur des cultures en serre, les paiements ont été plus élevés en raison de pressions sur les prix et les coûts. Les producteurs de fruits et de légumes en serre ont reçu des paiements pour un montant total d'environ 7 millions de dollars, soit la plus grande partie des paiements au titre d'Agri-stabilité pour l'année de programme 2014.

4. Sondage Ipsos Reid sur la satisfaction et la fidélité de la clientèle mené entre le 4 et le 11 janvier 2016

Assurance-production

13,7 millions de dollars en indemnités d'Assurance-production ont été versés pour les dommages aux pommes. Le taux de demandes d'indemnisation était de 66 % supérieur au taux d'indemnisation moyen historique.

Agricorp exécute l'Assurance-production au nom des gouvernements fédéral et provincial, qui financent 60 % des primes selon un ratio de 60:40. Le solde des primes, soit une proportion de 40 %, est financé par les producteurs en fonction des niveaux et des options de garantie qu'ils ont sélectionnés. L'Assurance-production est offerte pour environ 100 cultures commerciales produites en Ontario et indemnise les producteurs de la province qui ont enregistré des baisses de rendement et des pertes de récoltes attribuables à des risques assurés tels que des conditions météorologiques défavorables, la faune, les infestations d'insectes et les maladies des plantes. Selon le régime d'assurance, une couverture est offerte pour le régime basé sur le rendement, le régime basé sur la valeur en dollars ou le régime basé sur les pertes de superficie.

Faits saillants de l'Assurance-production

La campagne agricole 2015 a connu de très bons rendements pour la plupart des récoltes, notamment le maïs, le soya et le blé tendre rouge d'hiver, qui représentent à eux seuls plus des deux tiers de la responsabilité couverte du programme. Un printemps humide a eu pour résultat un nombre élevé d'indemnités de réensemencement, ce qui a permis aux producteurs de replanter leurs cultures et d'obtenir des rendements très élevés. L'Assurance-production a aidé les producteurs de pommes et de raisins dont la production a été touchée par les hivers extrêmement froids de 2014 et 2015, qui ont causé des dommages aux pommiers et aux vignes. Les rendements des pommes partout dans la province ont également été réduits par un épisode de gel printanier, ce qui représentait une proportion de 86 p. 100 des indemnités versées au titre de l'Assurance-production pour la campagne 2015.

Le taux d'indemnisation global pour 2014 correspondait à trois pour cent de la responsabilité couverte, bien en deçà du taux historique de près de six pour cent. Les taux de prime au niveau du programme ont été réduits de 13,1 p. 100 en 2015 et de 16,4 p. 100 en 2016, en raison d'un nombre moins important de demandes d'indemnisation par rapport aux campagnes agricoles précédentes. Les réductions des primes ont été calculées pour que le programme demeure abordable et durable à long terme, au bénéfice des producteurs et des gouvernements.

5. Sondage Ipsos Reid sur la satisfaction et la fidélité de la clientèle mené entre le 4 et le 11 janvier 2016

L'Assurance-production en chiffres

14 300
participants au programme en 2015

5 millions
d'acres et 3 milliards de dollars de responsabilité couverte

97,8 millions de dollars
d'indemnités approuvés, y compris :

36 millions de dollars
en raison des pluies excessives

21 millions de dollars
en raison du gel

16,5 millions de dollars
en indemnités de réensemencement

13,7 millions de dollars
pour les pommes, un taux d'indemnisation de 30 % qui est supérieur à la moyenne de 18 %

7,7 millions de dollars
pour les raisins, un taux d'indemnisation de 15 % qui est supérieur à la moyenne de 6 %

91 %
des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution de l'Assurance-production[5]

87 %
des clients sont d'accord que ce programme les aide à stabiliser leur revenu agricole[5]

Indemnisation par risque

35 952 384 $ Pluie excessive
21 089 896 $ Givre
9 511 717 $ Gel
8 571 526 $ Sécheresse
5 365 646 $ Destruction par l'hiver
3 198 383 $ Grêle
1 560 800 $ Humidité excessive
1 092 214 $ Maladies des plantes
645 159 $ Chaleur excessive
397 014 $ Vent
267 554 $ Infestation d'insectes
159 217 $ Autre

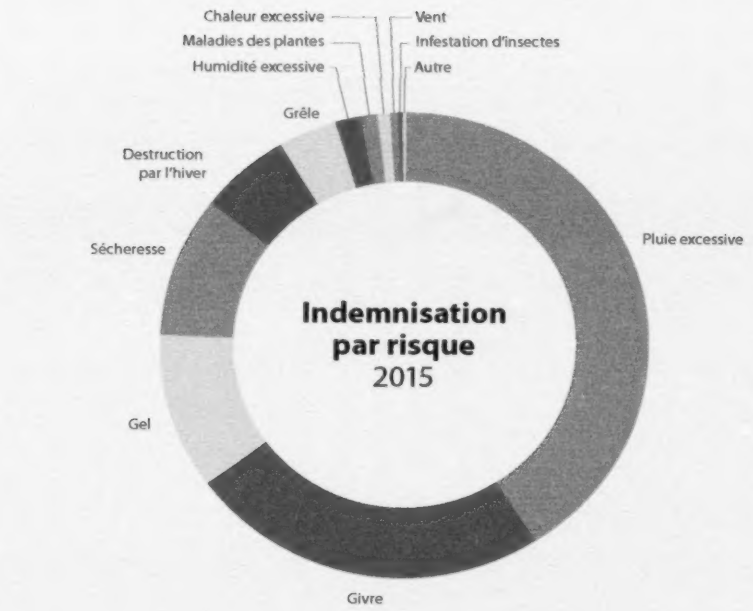

Indemnisation par culture

25 130 861 $ Soya
8 016 288 $ Maïs
8 467 261 $ Raisins et vignes
11 223 355 $ Blé d'hiver
14 599 327 $ Pommes et pommiers
6 136 217 $ Légumes
5 882 032 $ Haricot blanc et haricots colorés
2 588 961 $ Autres céréales et oléagineux
2 254 994 $ Tabac
1 831 260 $ Régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères
1 437 334 $ Autres fruits
243 620 $ Autres

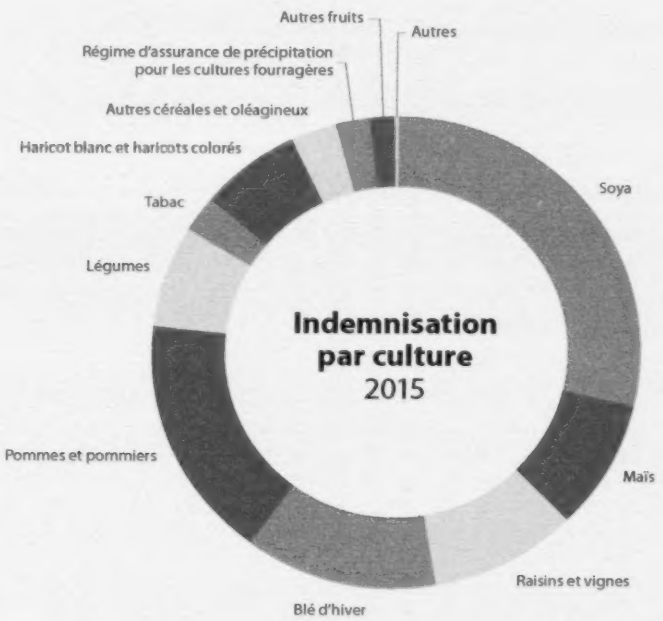

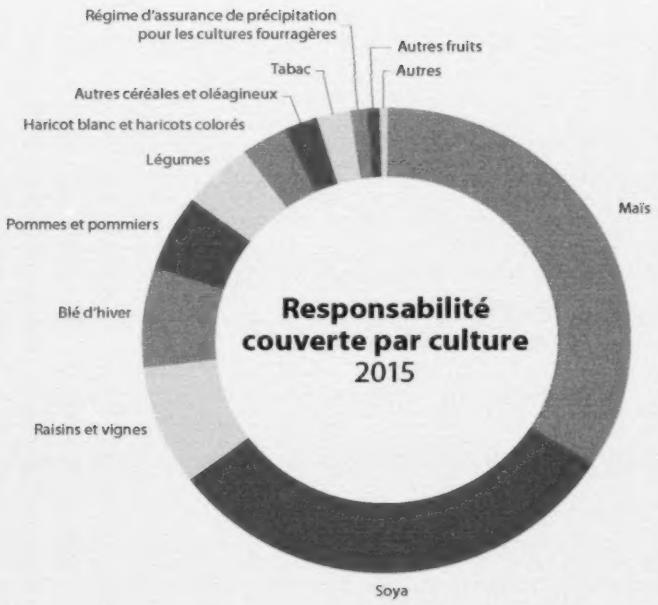

Responsabilité couverte par culture

1 013 343 964	$	Maïs
910 277 598	$	Soya
246 014 711	$	Raisins et vignes
206 832 985	$	Blé d'hiver
158 779 181	$	Pommes et pommiers
138 252 408	$	Légumes
88 394 679	$	Haricot blanc et haricots colorés
69 181 160	$	Autres céréales et oléagineux
64 300 217	$	Tabac
31 850 119	$	Régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères
25 111 724	$	Autres fruits
15 411 839	$	Autres

Garantir la durabilité du programme Assurance-production

L'Assurance-production a été conçue pour compenser des producteurs assurés pour les pertes dues au manque à produire en leur versant des indemnités du Fonds d'Assurance-production. Agricorp a une stratégie globale de gestion du Fonds et du risque financier du programme Assurance-production, particulièrement durant les années où les pertes de récolte sont importantes. Cette stratégie comprend l'établissement de taux de prime selon une base actuarielle saine, des normes de souscription et des processus de règlement des demandes d'indemnisation solides, une stratégie de réassurance basée sur le risque et des cibles de durabilité relative au fonds qui sont certifiés périodiquement par des actuaires et qui respectent les lignes directrices et les règlements fédéraux et provinciaux en ce qui a trait à l'Assurance-production.

Cette approche offre aux producteurs une couverture appropriée et des primes stables, tout en assurant une réserve de fonds adéquate pour la durabilité à long terme du programme. Le Fonds est constitué des primes des producteurs et de la portion subventionnée par les gouvernements, ainsi que des revenus de placements.

Le PGR en chiffres

9 500
producteurs inscrits à un ou plusieurs régimes d'assurance en 2015

118,4 millions de dollars
en paiements de programme versés durant l'exercice 2015-16 dans le cadre des six régimes d'assurance (couvre plusieurs années de programme et exclut les coûts d'exécution) :

38,8 millions de dollars
versés dans le cadre du PGR pour le bétail

22,7 millions de dollars
en fonds gouvernementaux déposés dans des comptes du PAGR

56,9 millions de dollars
versés dans le cadre du PGR pour les céréales et les oléagineux

83 %
des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du PGR[6]

80 %
des clients sont d'accord que ce programme les aide à stabiliser leur revenu agricole[6]

6. Sondage Ipsos Reid sur la satisfaction et la fidélité de la clientèle mené entre le 4 et le 11 janvier 2016

Programme de gestion des risques

Les secteurs des porcs et des bovins ont reçu des paiements plus élevés en raison d'une forte baisse des prix du marché et de coûts de production stables.

Agricorp exécute le Programme de gestion des risques (PGR) au nom du gouvernement de l'Ontario. Le PGR comprend des régimes d'assurance dans les secteurs suivants : bétail (bovins, porcs, moutons, veaux), produits horticoles comestibles, céréales et oléagineux. Le programme aide les producteurs à gérer des risques indépendants de leur volonté, tels que la fluctuation des coûts et l'instabilité des prix sur les marchés. Le PGR pour les céréales et oléagineux et pour le bétail fonctionne comme une assurance. Les producteurs paient des primes basées sur les produits agricoles inscrits au programme et sur le niveau de protection choisi. Des paiements sont versés si le prix moyen du marché d'un produit agricole chute en dessous de son niveau de soutien. Le Programme d'autogestion des risques (PAGR) pour les produits horticoles comestibles fonctionne selon un principe différent; les producteurs déposent un pourcentage de leurs ventes admissibles dans un compte du PAGR et reçoivent une contribution gouvernementale. La contribution gouvernementale maximale est calculée d'après les ventes nettes admissibles des producteurs. Les producteurs peuvent retirer des fonds de leur compte du PAGR pour les aider à couvrir les risques associés à l'exploitation de leur entreprise agricole.

Un financement gouvernemental annuel de 100 millions de dollars est disponible pour les six régimes du PGR et il couvre les frais d'administration liés à la prestation du programme. Notre capacité à réduire les coûts administratifs par l'exécution efficiente du programme signifie que les économies réalisées sur le plan de l'exécution sont transférées aux producteurs par l'intermédiaire de paiements supplémentaires. La totalité des primes payées par les producteurs est remise au MAAARO et versée dans le Farmer's Risk Management Premium Fund, qui est géré par des représentants des groupements de producteurs spécialisés qui participent au programme. Le fonds de primes fournit, en cas de besoin, un soutien supplémentaire en matière de gestion des risques. Se reporter à la section Farmer's Risk Management Premium Fund à la page 24 pour plus d'information.

Faits saillants du PGR

Durant l'année de programme 2015, les secteurs de l'élevage de porcs et de bovins ont connu une forte baisse des prix du marché. Les coûts de production des producteurs de porcs et de bovins sont également demeurés au même niveau, ce qui a entraîné le versement de paiements du PGR plus élevés pour ces deux secteurs d'élevage. La faiblesse persistante des prix des produits agricoles a eu pour résultat le versement de paiements avant récolte pour les producteurs de céréales et d'oléagineux. Nous nous attendons également à verser des paiements après récolte, et ceux-ci sont émis au printemps.

Autres programmes et services

En plus d'exécuter les trois programmes de gestions des risques de base – Agri-stabilité, Assurance-production et Programme de gestion des risques – Agricorp administre d'autres programmes qui appuient l'industrie agricole.

2,4 millions de dollars

versés aux apiculteurs ontariens pour couvrir les dommages causés à plus de 20 000 ruches.

Programme d'aide financière aux apiculteurs

Ce programme, qui a été mis sur pied en réponse aux conditions hivernales rigoureuses et à d'autres risques auxquels font face les pollinisateurs, a indemnisé les apiculteurs ontariens qui ont perdu plus de 40 p. 100 de leurs ruches en raison de pertes survenues pendant la pleine saison ou au cours de la période d'hivernage. Annoncé par la province en avril 2014, ce programme était un programme d'aide financière ponctuelle et il a été prolongé pour une deuxième année de programme en 2015. Agricorp a administré ce programme au nom du MAAARO.

Au cours de l'exercice 2015-16, Agricorp a versé aux apiculteurs ontariens un montant total de 2,4 millions de dollars en paiements pour couvrir les dommages causés à plus de 20 000 ruches. Ce programme a pris fin. Une couverture d'assurance pour les pertes dues à l'hivernage est maintenant offerte dans le cadre de l'Assurance-production à partir de 2016.

Les données recueillies auprès de 44 000 exploitations agricoles inscrites aident le gouvernement à élaborer des politiques publiques rationnelles.

Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA)

La *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles* procure une source stable de fonds d'exploitation aux organismes agricoles agréés. Toute entreprise agricole ontarienne qui déclare un revenu brut annuel de 7 000 $ ou plus est tenue par la loi d'être inscrite auprès du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Les producteurs qui inscrivent leur exploitation agricole à ce programme sont admissibles à un taux d'impôt foncier moins élevé et les droits du programme comprennent l'adhésion à l'organisme agricole agréé de leur choix. Les données recueillies dans le cadre de ce programme aident le gouvernement à élaborer des politiques publiques éclairées à l'intention des producteurs de l'Ontario. Agricorp gère le processus d'inscription au nom du ministère en percevant et en déboursant les droits d'inscription aux organismes agricoles agréés.

En 2015, plus de 44 000 entreprises se sont inscrites au PIEA et ont pu choisir entre trois organismes agricoles agréés : la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario et le Syndicat national des cultivateurs – Ontario.

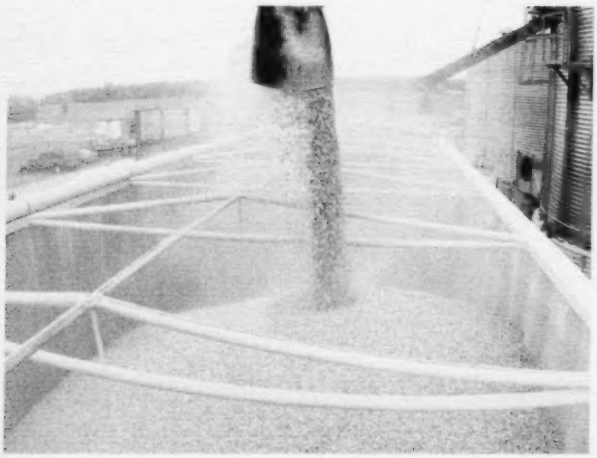

Avant de délivrer des permis, Agricorp passe en revue et inspecte le fonds de commerce des marchands et des exploitations d'élévateur à grains pour s'assurer qu'ils sont viables et conformes à la ***Loi sur le grain.***

Programme de protection financière des producteurs de céréales

Agricorp offre le Programme de protection financière des producteurs de céréales au nom du MAAARO. Le programme offre une protection financière aux producteurs de maïs-grain, de soya, de blé et de canola qui entreposent ces produits dans des élévateurs à grains qui font l'objet d'un permis ou qui vendent leur récolte à des marchands détenteurs d'un permis. Lorsque les producteurs vendent leur récolte, une portion du produit de la vente est déposée dans un fonds d'assurance géré par la Commission de protection financière des producteurs de céréales (CPFPC). Si un marchand ou un exploitant d'élévateur à grains n'est plus solvable, le producteur ou le propriétaire de la récolte peut faire une demande d'indemnisation à même le fonds. Agricorp est chargé d'inspecter et de délivrer un permis aux marchands et aux exploitants d'élévateur à grains afin d'assurer la viabilité de leurs entreprises.

Agricorp mène annuellement une analyse financière des marchands avant de leur délivrer un permis et l'organisme procède à l'inspection du bien-fonds des marchands et des exploitants d'élévateur à grains pour assurer qu'ils respectent la *Loi sur le grain*. Lors de ces inspections, Agricorp détermine le niveau des stocks de céréales, rassemble l'information supplémentaire relativement aux finances et examine les réclamations pour non-conformité.

Au cours de l'exercice 2015-2016, Agricorp a délivré un permis à 283 marchands et à 384 exploitants d'élévateur à grains en Ontario. Le programme a couvert des ventes de 2,7 milliards de dollars de grain.

Programme de transition relative aux vergers et vignobles

Entre 2008 et 2010, le Programme Canada-Ontario de transition relative aux vergers et vignobles a versé des indemnités atteignant au total 18 millions de dollars aux producteurs de raisins, de pommes et de fruits tendres pour compenser une partie des coûts d'enlèvement d'arbres fruitiers et de plants de vignes. Au cours des cinq années qui ont suivi, Agricorp a continué à suivre de près les exploitations agricoles pour s'assurer qu'elles se conformaient à l'exigence selon laquelle les terres sont cultivées ou qu'elles sont disponibles à des fins agricoles pendant cinq ans. Agricorp s'est servi des ressources et des processus de souscription déjà en place pour achever ce travail. Les vérifications de conformité finales pour ce programme ont été complétées en 2015.

Agricorp exécute deux programmes dans le cadre de la Stratégie de développement de l'industrie ontarienne du vin et du raisin du gouvernement de l'Ontario pour aider les producteurs et les établissements vinicoles à améliorer leur production et leur compétitivité et à stimuler l'innovation.

Programme de promotion et d'amélioration des vignobles

Lancé en 2015 dans le cadre de la stratégie de développement de l'industrie du vin et du raisin du gouvernement de l'Ontario, le Programme de promotion et d'amélioration des vignobles (PPAV) fournit un soutien financier aux producteurs de raisins afin de les aider à couvrir les coûts associés à l'amélioration de leur production de raisin de cuve. Les participants peuvent recevoir un paiement à hauteur d'un montant correspondant à 35 p. 100 de leurs dépenses liées à l'amélioration des vignobles. Agricorp exécute ce programme, qui remplace le Programme de promotion des vins de l'Ontario, au nom du MAAARO.

Au cours de l'exercice 2015-16, Agricorp a validé 60 projets d'amélioration et a versé 1,2 million de dollars en paiements de programme.

En septembre 2015,

7 millions de dollars

en paiements versés à 88 établissements agricoles

Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA

Lancé en 2015 dans le cadre du renouvellement de la Stratégie de développement de l'industrie ontarienne du vin et du raisin du gouvernement de l'Ontario, le Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (VQA) appuie les établissements vinicoles de l'Ontario en vue d'améliorer leur compétitivité et de stimuler l'innovation tout en contribuant à l'accroissement de leurs ventes de vins de la VQA à la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO). Le programme offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Agricorp exécute ce programme en collaboration avec le MAAARO et les organisations partenaires.

En septembre 2015, Agricorp a versé 7 millions de dollars en paiements de programme à 88 établissements agricoles en Ontario.

Services à l'industrie

Agricorp tire profit de son personnel, de ses systèmes, de ses données et de son infrastructure pour offrir un certain nombre de services au secteur agricole et aux groupements de producteurs spécialisés de l'Ontario en vue d'appuyer et de favoriser une industrie agroalimentaire novatrice, concurrentielle et durable.

En partenariat avec l'industrie, Agricorp offre un service de gestion des données sur le Web qui fait appel à la technologie GPS pour mesurer les superficies, dresser des cartes et recueillir des données agronomiques pour les raisins, les pommes et les fruits tendres.

Service de gestion des données (SGD)

En partenariat avec la Grape Growers of Ontario, l'Ontario Apple Growers et l'Ontario Tender Fruit Growers, Agricorp offre un service de gestion des données sur le Web qui fait appel à la technologie GPS pour mesurer avec exactitude les superficies des vignobles et des vergers dans le cadre du programme d'Assurance-production. Le SGD recueille des données agronomiques sur les stocks de plantes, les espèces, l'âge, le rendement et la qualité. Le secteur fruiticole peut tirer profit de cette information afin de mettre en œuvre leurs propres initiatives, y compris les recherches et la commercialisation. Par exemple, les producteurs de pommes et de fruits tendres se servent des renseignements enregistrés dans le SGD pour étayer la nouvelle initiative sur l'innocuité des aliments à la ferme, appelée « Tracker ». Les producteurs utilisent ce système sur le Web pour maintenir des dossiers en ligne aux fins de la traçabilité, suivre les stocks et prendre des décisions éclairées concernant la lutte contre les ravageurs et l'irrigation.

Services financiers, analyse et soutien à la communication

Agricorp offre une gamme de services et d'activités de soutien au Farmer's Risk Management Premium Fund, à la Commission de protection financière des producteurs de céréales et à l'organisme Dairy Farmers of Ontario.

Farmer's Risk Management Premium Fund

Agricorp fournit des services de gestion des paiements, de communication et de déclaration au Farmer's Risk Management Premium Fund. Les producteurs qui participent au PGR : céréales et oléagineux et au PGR pour le bétail paient des primes qui sont déposées dans ce fonds géré par l'industrie. Le fonds fournit un soutien supplémentaire en matière de gestion des risques aux producteurs durant les années où ils en ont le plus besoin. Les groupements de producteurs spécialisés suivants gèrent le fonds de primes et déterminent si des paiements seront effectués et à quel moment : Grain Farmers of Ontario, Beef Farmers of Ontario, Ontario Pork, Ontario Sheep Marketing Agency et Veal Farmers of Ontario. Agricorp émet et poste des chèques tirés du fonds au nom des groupements de producteurs spécialisés.

Agricorp a traité 5 619 paiements aux producteurs, totalisant 8,7 millions de dollars, provenant du Farmer's Risk Management Premium Fund au cours de l'exercice 2015–16.

Durant l'exercice 2015–16, Agricorp a analysé les états financiers trimestriels et annuels de 57 usines de transformation des produits laitiers qui achètent du lait pour plus de

2 milliards de dollars

annuellement auprès des producteurs ontariens.

Commission de protection financière des producteurs de céréales (CPFPC)
Agricorp fournit des services financiers au CPFPC, un organisme fiduciaire chargé d'administrer quatre fonds établis dans le cadre de la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*. La Commission a pour mandat de gérer les fonds, d'étudier les réclamations, d'accepter ou de refuser le paiement des réclamations et de recouvrer les sommes auxquelles elle a droit. Agricorp appuie l'organisme relativement aux décisions concernant les réclamations et assure la gestion la gestion des droits obligatoires incluant leurs déclaration, investissement et vérification annuelle.

Dairy Farmers of Ontario
En vertu d'un contrat conclu avec l'organisme Dairy Farmers of Ontario, Agricorp aide à protéger les intérêts financiers des producteurs de lait en analysant les états financiers des transformateurs de produits laitiers de l'Ontario.

Services de vérification et de cartographie

Agricorp offre une gamme variée de services de cartographie,de mesurage et de vérification aux groupements de producteurs spécialisés, à l'industrie et aux organismes à but non lucratif afin d'appuyer les initiatives visant l'agriculture et la conservation.

Nous offrons des services de cartographie et de vérification pour appuyer le programme Alternative Land Use Services (ALUS), qui dédommage les producteurs lorsqu'ils cessent d'exploiter à des fins agricoles des terres dites écosensibles. Au cours de l'exercice 2015-16, Agricorp a approuvé 50 projets de producteurs.

Au cours de l'exercice 2015-16, Agricorp a approuvé 50 projets de producteurs.

Nous fournissons également des services de mesurage, de cartographie et fournisssons de l'information relative à la superficie pour divers produits agricoles, comme le ginseng, afin d'appuyer la recherche agricole, la compréhension et l'innovation.

Services de secrétariat

Agricorp fournit des services secrétariat et de soutien à la Commission de protection financière des producteurs de céréales. et au Comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises (CEPGRE).

Commission de protection financière des producteurs de céréales (CPFPC)
Afin d'appuyer le CPFPC relativement à l'administration des fonds de céréales, Agricorp coordonne et soutient les réunions de la Commission, participe à la nomination des membres du conseil d'administration; développe les processus, les politiques et envoie les documents et coordonne la documentation relative à la gouvernance de la Commission.

Comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises (CEPGRE)
Le CEPGRE examine les demandes d'appel de clients qui sont en désaccord avec une décision d'Agricorp relativement à leur dossier du programme Agri-stabiité ou du PGR. Agricorp programme des réunions et des audiences, et gère des demandes pour les services en français et les services de communication.

Rapport de gestion

Des conditions météorologiques imprévisibles, des marchés volatils et des changements législatifs sont quelques-uns des facteurs auxquels les agriculteurs doivent régulièrement faire face. Notre travail consiste à aider les clients à répondre à ces défis et à gérer les risques dans un environnement en constante évolution.

Conditions météorologiques imprévisibles

Pour beaucoup, les conditions météorologiques de l'exercice 2015-16 ont accordé un répit aux agriculteurs après deux hivers froids consécutifs. Après un hiver extrêmement froid, les températures enregistrées en avril 2015 ont été plus fraîches que la normale, en raison d'un printemps tardif. Les conditions se sont améliorées en mai, avec des conditions d'ensemencement quasi optimales, qui ont été suivies par un temps extrêmement humide en juin. La plupart des secteurs du Sud ontarien et une partie de l'Est ontarien ont reçu des précipitations qui représentaient plus de 200 p. 100 des quantités normales de précipitations au cours du mois. Le reste de l'été et le début de l'automne ont bien progressé; en outre, des conditions de récolte idéales en novembre ont permis à la plupart des producteurs de terminer leur récolte.

Les fruiticulteurs d'un grand nombre de régions ont dû faire face à quelques défis. Des températures qui ont sans cesse chuté en dessous des seuils tout au long de l'hiver 2015 ont affecté les trois régions productrices de raisins de la province, causant des dommages aux bourgeons et aux vignes. Les températures froides et le gel en mai ont également causé des dommages aux raisins, aux fraises, aux fruits tendres et aux pommes. Dans le comté de Norfolk, quelques producteurs de pommes ont perdu la totalité de leur récolte.

En revanche, la majorité des producteurs de céréales et d'oléagineux ont déclaré des rendements supérieurs à la moyenne. La province a connu des rendements records pour le maïs et la betterave à sucre. Dans Chatham-Kent, des agriculteurs ont déclaré des rendements de maïs de plus de 250 boisseaux l'acre, dépassant de loin le rendement historique moyen de la région de 187 boisseaux l'acre. L'automne 2015 a également connu des conditions d'ensemencement optimales pour le blé d'hiver. Les clients d'Agricorp ont planté environ 800 000 acres, soit une augmentation par rapport aux 460 000 acres plantés durant l'automne 2014.

Des agriculteurs ont déclaré des rendements de maïs de plus de

250 boisseaux

l'acre

Marchés volatils

Des marchés volatils sont une autre réalité qui touche l'agriculture. Pour certains produits agricoles, les prix du marché à l'échelle mondiale ont fortement baissé durant l'automne 2015, et ont poursuivi cette tendance à la baisse. Comme les prix d'un grand nombre de produits agricoles sont fixés en dollars américains, le repli du dollar canadien a aidé à atténuer cette tendance, en gardant les prix des produits agricoles assez stables pour un grand nombre de producteurs ontariens.

Changements législatifs

Des changements apportés aux politiques et aux lois des gouvernements ont entraîné de nouvelles pratiques et possibilités pour les producteurs de l'Ontario et pour Agricorp. À titre d'agent de prestation, Agricorp réagit à ces changements et à toute incidence que ceux-ci peuvent avoir sur notre exécution des programmes et sur les activités de nos clients.

En juillet 2015, de nouveaux règlements sont entrés en vigueur dans le cadre de la Stratégie pour la santé des pollinisateurs de la province, qui limite la vente et l'utilisation des semences de maïs et de soya traitées aux néonicotinoïdes. Ces changements ne touchent pas les programmes que nous exécutons, mais ils auront une incidence sur nos clients, à compter de l'année de production 2016. Nous avons fait en sorte que le personnel en a été informé et qu'il était prêt à répondre aux questions des producteurs relativement à nos programmes et à leur couverture d'assurance. Dans le cadre de notre pratique normale en ce qui a trait aux changements de l'industrie, nous suivrons la situation et évaluerons leur incidence afin de nous assurer que nos programmes demeurent pertinents et efficaces.

Lorsque la nouvelle *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles* a remplacé l'ancienne *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte* en septembre, nous avons été en mesure d'étendre la couverture d'Assurance-production au-delà des cultures et d'offrir un régime d'assurance contre la mortalité des abeilles.

Agricorp rencontre régulièrement les producteurs lors de rencontres avec l'industrie et d'expositions agricoles pour comprendre leurs besoins et leur expliquer le fonctionnement des programmes.

Rôle d'Agricorp

En plus d'offrir une exécution de premier ordre des programmes, Agicorp a pour rôle de suivre les lignes directrices des programmes, d'appuyer les directives gouvernementales et d'aligner ses activités sur les décisions politiques. Nous fonctionnons dans des niveaux de financement stricts qui montrent notre engagement en matière de responsabilité financière. Nous collaborons étroitement avec les groupes de l'industrie pour faire en sorte que nos programmes soient alignés sur les tendances et besoins actuels. Nous cherchons à comprendre les besoins de l'industrie dans un environnement en constante évolution. Nous communiquons régulièrement avec les producteurs afin de leur expliquer le fonctionnement des programmes et de les aider à comprendre clairement leurs options et leurs responsabilités. Notre expertise en matière d'exécution, notre connaissance de l'industrie et notre approche axée sur le client sont essentielles pour offrir la meilleure expérience client possible.

Commencer dès le départ avec un plan

La façon dont nous exercons nos activités commence avec un solide plan stratégique qui est appuyé par la publication, en temps opportun, de rapports transparents. Le conseil

d'administration élabore le plan en collaboration avec les partenaires de l'industrie, et nous le postons sur sur notre site Web de manière à garantir une transparence parfaite. Notre processus de planification s'appuie sur une compréhension de l'industrie agricole actuelle, sur une évaluation précise des risques, et sur une compréhension des attentes des gouvernements et des besoins en constante évolution de nos clients.

Notre plan d'activités décrit notre orientation stratégique et nos priorités sur une période de trois exercices financiers. Il comprend des paramètres de rendement précis, pour mesurer nos activités quotidiennes, qui sont alignés sur des normes de rendement nationales. Le plan d'activités est mis à jour annuellement et soumis pour approbation au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Nous rendons compte régulièrement compte de nos progrès au MAAARO. en fournissant des mises à jour mensuelles et trimestrielles et des mises à jour sur des enjeux précis au cours de l'exercice. Nous soumettons également un rapport annuel au ministre. La publication, en temps opportun, de rapports transparents permet de garantir que nous respectons nos engagements.

Notre plan stratégique 2015-18 a porté sur trois thèmes majeurs :

- Avoir un fonctionnement efficace et efficient qui continue de démontrer l'optimisation de nos ressources
- Faire en sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec Agricorp, grâce à l'amélioration de nos processus, structures et systèmes
- Être propice aux affaires, grâce à des programmes et des services pertinents qui réduisent la charge administrative imposée aux producteurs lorsqu'ils font affaire avec le gouvernement

---

Agricorp as réalisé des progrès notables par rapport à notre plan stratégique. Les pages suivantes décrivent les mesures que nous avons prises pour mettre en oeuvre nos plans et obtenir les résultats escomptés pour l'exercice 2015-16.

Fonctionnement efficace et efficient

Nous avons continué d'améliorer l'efficacité et l'efficience de nos opérations en intégrant les systèmes d'administration des programmes, en rationalisant nos processus commerciaux en en réduisant nos coûts. Dans le contexte des restrictions budgétaires imposées par les gouvernements, nous peaufinons continuellement la prestation de nos programmes et notre offre de services afin de respecter notre enveloppe budgétaire.

Intégration des systèmes administratifs et financiers

Des progrès ont été réalisés dans l'intégration de nos systèmes administratifs et financiers d'un programme à l'autre. Nous avons complété le travail commencé durant l'exercice précédent en vue de consolider les transactions financières au niveau du client pour Agri-stabilité, le PGR pour le bétail, ce qui nous a permis de normaliser les sommaires du paiement pour ces programmes et d'envoyer des formulaires Agri-stabilité personnalisés aux clients plus tôt qu'auparavant. Nous poursuivrons les travaux en cours selon une approche par phases au cours de l'exercice 2016–17.

Examen de nos systèmes et de nos processus relatifs à l'Assurance-production

En 2015, nous avons complété l'examen des pratiques d'exécution du travail et des processus pour la prestation de l'Assurance-production. L'examen a permis de déterminer des recommandations afin de moderniser et de rationaliser nos processus pour l'ensemble de l'organisation en vue d'améliorer le service à la clientèle et la qualité et l'efficience de l'exécution de nos programmes. Ces recommandations guideront le choix d'une nouvelle technologie pour remplacer le système d'administration de l'Assurance-production. La maintenance de notre système actuel, qui est en service depuis 24 ans, est de plus en plus difficile et onéreuse. Nous sommes en train d'évaluer les différentes options offertes par les fournisseurs et nous choisirons une solution durant l'été 2016. Avec l'obtention des investissements requis des deux niveaux de gouvernement, la mise en œuvre du nouveau système se fera graduellement au cours des trois prochaines années.

Les clients peuvent choisir de faire affaire avec nous par téléphone, courrier, courrier électronique, en ligne et en personne. L'an dernier, nous avons traité 112 000 pièces de courrier d'arrivée et posté 271 000 trousses de participation aux clients.

Économies de coûts

Dans le cadre de nos efforts continus pour réduire les coûts, nous avons mis en place un certain nombre d'améliorations apportés à la technologie et nous avons renégocié nos contrats de location pour nos locaux.

En mai 2015, nous avons mis en place un nouveau système téléphonique dans notre centre d'appels, qui offre un plus grand nombre de fonctions et permet d'offrir un meilleur service aux clients à un moindre coût. Le nouveau système a démontré qu'il était plus fiable et efficient que l'ancien système. Il procure également aux clients de nouvelles options et un meilleur réacheminement des appels.

Depuis le lancement de l"option de dépôt direct en mars 2015, 23 p. 100 des paiements de programme ont été émis par voie électronique, ce qui nous permet de gagner du temps et de réduire les coûts d'impression et de mise à la poste de chèques.

En outre, nous avons négocié des contrats de location à long terme pour nos installations de bureau à des tarifs avantageux, ce qui génère des économies annuelles de 350 000 $.

Activités quotidiennes

Nous communiquons avec des centaines de clients tous les jours au moyen d'une variété de canaux – au téléphone, par la poste, par courrier électronique, en ligne et par un échange direct avec les clients. Notre approche orientée client personnalisée vise à offrir aux clients un service fiable et de haute qualité. Nous voulons que no clients comprennent pleinement leurs choix de couverture, options de sercice et obligations en vertu des programmes pour toujours répondre aux besoins de leur exploitation agricole.

Sur une base quotidienne, nous traitons plus de 1 000 échanges avec les clients et transactions commerciales. Parmi celles-ci on compte l'inscription des producteurs aux programmes, le renouvellement des couvertures, la mise à la poste des factures, le traitement des reçus, la gestion des rapports de dommages, le règlement des demandes d'indemnisation, les réponses anx questions et le versement des paiements. Nos employés doivent respecter des normes de rendement élevés et ils reçoivent de la formation continue pour développer leurs compétences et leurs connaissances.

Des erreurs peuvent parfois se produire en traitant un volume si élevé de transactions et de dossiers complexes. Dans ce cas, nous prenons immédiatement des mesures pour corriger la situation, pour informer les clients et pour renforcer nos mesures de contrôle de la qualité et nos processus. Nous sommes pleinement engagés envers la qualité et la transparence lorsque nous traitons avec nos clients.

Résumé des transactions quotidiennes pour l'exercice 2015-16

Au cours de cet exercice, Agricorp a traité 133 000 appels entrants et appels sortants et 13 000 demandes soumises par courrier électronique et par télécopieur. Nous avons traité 112 000 pièces de courrier et avons imprimé et posté 271 000 trousses de participation aux clients. Nous avons reçu près de 12 000 rapports de dommages, et nous avons réglé 8 164 demandes d'indemnisation au titre de l'Assurance-production et versé un total de 264 millions de dollars en paiements de programme. Nous avons traité plus de 180 000 échanges avec les clients au téléphone, par courrier électronique et en personne. Un personnel hautement qualifié ainsi que des améliorations apportées à la technologie et des processus opérationnels clairs, nous permettent de traiter ce volume de travail avec précision et de façon constante.

Faire en sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec Agricorp

Cela continue d'être un objectif important pour nous. Au cours du dernier exercice, nous avons permis aux clients de faire affaire plus facilement avec nous en offrant des formulaires simplifiés, en réduisant les formalités administratives et en offrant plus d'options de service, comme les notifications par courrier électronique, le dépôt direct et les transactions électroniques plus conviviales. Nos clients peuvent ainsi se concentrer davantage sur leurs activités agricoles, en sachant qu'il est facile de faire avec nous au moment qui leur convient.

Formulaires simplifiés, moins de formalités administratives

Au cours de l'exercice 2015-16, nous avons apporté des améliorations importantes aux formulaires et aux processus du programme Agri-stabilité. Les producteurs ont constaté que les nouveaux formulaires simplifiés étaient plus faciles à remplir, puisqu'ils avaient moins de renseignements à remplir. Environ 70 p. 100 des formulaires Agri-Stabilité ont été soumis en ligne, où des systèmes de freins et contrepoids ont incité les producteurs faire une déclaration plus complète de renseignements. Des questions plus précises sur le profil des demandeurs ont également donné lieu à des explications plus précises, ce qui réduit les appels de suivi par le personnel.

Les producteurs ont été en mesure d'accéder à leurs formulaires Agri-stabilité personnalisés trois mois plus tôt qu'auparavant, ce qui était avantageux pour les producteurs don't l'exercice financier ne se termine pas à la fin de l'année civile. Nous avons introduit un nouveau formulaire électronique personnalisé pour les clients qui participent à Agri-investissement, ce qui simplifie le processus de soumission et représente pour eux un gain de temps considérable.

Service de notification par courrier électronique

En juin 2015, nous avons lancé un service de notification par courrier électronique à l'intention des clients, qui reçoivent maintenant des messages personnalisés en temps opportun sur les programmes auxquels ils participent. Ces messages visent notamment des rappels sur des dates de programme, des confirmation de transactions en ligne et des notifications lorsque de nouveaux documents de programme sont disponibles pour consultation en ligne. Agricorp a envoyé 30 000 notifications par courrier électronique durant l'exercice 2015-16.

Recevoir des paiements de programme plus rapidement grâce au dépôt direct

Après avoir lancé le dépôt direct en mars 2015, nous avons continué d'en promouvoir les avantages, afin que les futurs clients puissent recevoir leurs paiements de programme directement dans leur compte bancaire grâce au dépôt direct. Jusqu'à présent, plus de 4 000 clients se sont inscrits à ce service. Agricorp a émis près de 7 000 paiements de programme par voie électronique représentant 78,4 millions de dollars, ce qui a permis aux clients d'éviter de se rendre à maintes reprises à la banque et d'avoir accès à leurs fonds plus rapidement que de recevoir des chèques par la poste.

Services en ligne améliorés

Agricorp a continué d'améliorer ses services en ligne afin d'offrir à ses clients, en tout temps, un accès sécuritaire pour soumettre des formulaires, déclarer des superficies et des ventes, consulter des documents ou mettre à jour leur profil. Durant l'exercice 2015-16, plusieurs nouveaux documents ont été ajoutés aux services en ligne au profit des clients de l'Assurance-production, notamment les confirmations de couverture pour la plupart des cultures, les avis de renouvellement pour les cultures ensemencées à l'automne et les avis de confirmation de prime pour les cultures de transformation.

De plus en plus de clients choisissent d'utiliser les services en ligne. L'an dernier, près de 14 000 rapports et formulaires de programme ont été soumis en ligne, incluant environ 70 % des formulaires Agri-stabilité.

Nous avons promu les avantages de la déclaration en ligne des superficies et ajouté un lien vers un raccourci pour que les producteurs de céréales et d'oléagineux puissent accéder plus facilement à l'outil de déclaration en ligne des superficies. Les producteurs de betterave à sucre peuvent maintenant accéder à l'outil de déclaration en ligne des superficies. En mai, un nombre record de déclarations de superficie, soit 2 685 déclarations, ont été soumises en ligne pour les céréales et les oléagineux, ce qui représente une augmentation de 30 p. 100 par rapport au nombre de déclarations de l'exercice précédent. Au total, près de 14 000 formulaires, déclarations de superficie et rapports des ventes de bétail ont été soumis en ligne.

Près de 1 000 personnes se sont inscrites aux services en ligne durant le dernier exercice, ce qui fait passer le nombre d'utilisateurs inscrits à 7 400, soit environ 40 p. 100 de notre base d'utilisateurs potentiels.

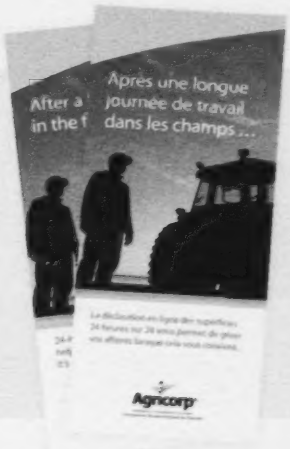

Nous continuons d'améliorer nos options de service et les avantages de la déclaration en ligne, du dépôt direct et de la notification par courrier électronique.

Être propice aux affaires

Être propice aux affaires signifie que nous appuyons les priorités du gouvernement et que nous faisons en sorte que les programmes demeurent pertinents pour les producteurs. Pour ce faire, nous maintenons de relations étroites avec une gamme variée d'intervenants externes clés. Nous sollicitons l'apport de nos partenaires des gouvernements, de l'industrie et des groupements de producteurs spécialisés lorsque nous travaillons à développer et à améliorer des programmes. Durant l'exercice 2015-16, nous avons lancé de nouveaux régimes d'assurance et apport des améliorations aux régimes d'assurance existants du programme Assurance-production, en collaboration avec l'industrie.

Le nouveau régime d'assurance contre la mortalité des abeilles couvre les pertes de colonies durant la période d'hivernage en raison des conditions climatiques défavorables, des maladies et des insectes et animaux nuisibles. Plus de 13 000 colonies ont été couvertes durant la première année du régime d'assurance.

En réponse à la demande soutenue du marché et à une production accrue, nous avons développé le nouveau régime d'Assurance-production pour le lin, qui couvrait plus de 4 000 acres au cours de la première année du régime.

Nouveau régime d'assurance contre la mortalité des abeilles ajouté à l'Assurance-production

En raison des changements apportés à la législation provinciale, l'Assurance-production est maintenant offerte pour différents produits agricoles autres que les cultures. Agricorp a collaboré avec le MAAARO et l'Ontario Beekeepers' Association pour lancer un nouveau régime d'assurance contre la mortalité des abeilles. Ce nouveau régime d'assurance, don't l'annonce a été faite en septembre 2015, est le premier régime d'Assurance-production qui couvre un produit agricole autre que les cultures et les plantes vivaces. Comme pour les régimes d'assurance contre la mortalité des abeilles offerts dans d'autres provinces, ce régime d'assurance couvre les de colonies qui se produisent pendant la période d'hivernage, en raison des conditions climatiques défavorables, les maladies et les insectes. La couverture est offerte aux apiculteurs ontariens qui exploitent au moins 50 ruches inscrites, ce qui leur donne un outil de plus en matière de gestion des risques de l'entreprise et les placent sur un pied d'égalité avec les producteurs des autres provinces. Au cours de la première année du régime d'assurance, 35 apiculteurs ont adhéré à celui-ci, ce qui représente un peu plus de 13 000 colonies.

Au moment de développer le régime d'assurance contre la mortalité des abeilles, Agricorp a travaillé avec la Direction de la santé et du bien-être des animaux afin d'aligner les exigences en matière de souscription sur les bonnes pratiques de gestion agricole pour les apiculteurs.

Nouveau régime d'Assurance-production pour le lin

En raison de contraintes agronomiques liées à la production de canola et de la demande accrue pour le lin, un grand nombre de producteurs de canola sont passés à la production de lin. Pour répondre à cette demande, Agricorp a mis en oeuvre un nouveau régime d'Assurance-production pour le lin, qui a d'abord fait l'objet d'un programme pilote pour la campagne agricole 2015. Nous avons collaboré avec les associations de producteurs locales, avec la Grain Farmers of Ontario et avec l'Association pour l'amélioration des

Nous avons collaboré avec les associations de producteurs locales, avec la Grain Farmers of Ontario et avec l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario pour développer ce régime d'Assurance-production, qui a assuré plus de 4 000 acres et 900 000 $ en responsabilité couverte pour 2015.

sols et des récoltes de l'Ontario pour développer ce régime d'Assurance-production, qui a assuré plus de 4 000 acres et 900 000 $ en responsabilité couverte pour 2015.

Couverture d'assurance pour la période d'hivernage ajoutée au régime d'assurance pour les fraises

Après l'ajout d'une couverture pour les variétés de fraises à jour neutre pour la campagne agricole 2015, Agricorp a continué d'apporter des améliorations au régime d'Assurance-production pour les fraises. En collaboration avec l'Ontario Berry Growers Association, nous avons apporté des améliorations au régime d'assurance en 2016 pour offrir une couverture pour la période d'hivernage pour toutes les variétés de fraises.

Les améliorations apportées au régime d'assurance ont permis d'augmenter l'adhésion au programme dans une proportion de 25 p. 100 pour la campagne agricole 2016.

Améliorations au régime d'assurance pour le concombre de transformation

Agricorp a continué d'améliorer le régime d'Assurance-production pour le concombre de transformation afin de refléter les différentes méthodes de récolte : récolte manuelle et récolte mécanique. Comme les producteurs ont de plus en plus recours à la récolte mécanique, nous avons noué un dialogue avec l'Ontario Processing Vegetable Growers pour nous assurer que le régime d'assurance correspondait aux pratiques de l'industrie et aux profils de risque courants. Après avoir séparé les taux de prime selon la méthode de récolte en 2015, nous ajoutons maintenant de nouvelles caractéristiques au régime d'assurance pour la campagne agricole 2016, afin d'aligner les concombres récoltés mécaniquement sur les caractéristiques d'un véritable régime d'assurance pour les cultures de transformation, ce qui permettra d'en améliorer la pertinence et la valeur pour l'industrie.

Régimes d'assurance distincts pour l'avoine, l'orge et le haricot adzuki

Afin de prendre en compte les différences dans le potentiel des rendements et la valeur des cultures, Agricorp a lancé de nouveaux régimes d'Assurance-production pour l'avoine, l'orge et le haricot adzuki. Auparavant, l'avoine et l'orge étaient assurées uniquement du régime d'assurance pour les céréales de printemps et le haricot adzuki était assuré en vertu du régime d'assurance pour le haricot japonais/autres haricots. Les producteurs peuvent maintenant choisir une couverture à partir des régimes d'assurance pour des groupes de cultures existants ou des nouveaux régimes d'assurance distincts pour choisir la couverture qui correspond le mieux à leurs besoins. Les nouveaux régimes d'assurance, les mises à jour des systèmes et les nouveaux processus opérationnels seront mis en oeuvre pour la campagne agricole 2016.

Plus de choix concernant l'indemnité de superficie non ensemencée

L'Assurance-production et le Programme de gestion des risques (PGR) offrent l'indemnité de superficie non ensemencée (ISNE), qui indemnise les producteurs qui ne sont pas en mesure de planter leurs cultures en raison des conditions météorologiques et d'autres risques assurés. Dans le passé, les ISNE étaient basés sur la culture dominante du producteur de l'année de programme précédente. À partir de 2016, les producteurs peuvent maintenant choisir leur culture dominante chaque année, obtenant ainsi une couverture qui convient mieux aux besoins de leur exploitation agricole. De plus, nous facturons maintenant une prime pour l'ISNE des producteurs inscrits au PGR : céréales et oléagineux. Ces deux changements ont reçu l'appui des groupes de l'industrie.

La satisfaction des clients atteint un niveau élevé

Les employés d'Agricorp sont fortement engagés envers Agricorp et nos clients. Selon notre sondage de 2015 sur l'engagement des employés, une proportion de 89 p. 100 des employés sont prêts à faire plus que leur devoir pour assure le succès d'Agricorp et 90 p. 100 d'entre eux cherchent des occasions d'améliorer la façon de faire les choses.

Chaque année, une société d'étude de marché effectue un sondage auprès d'un certain nombre de clients d'Agricorp, qui représentent une sélection des exploitations agricoles qui participent à nos programmes. Selon les résultats du plus récent sondage mené en janvier 2016, la satisfaction des clients d'Agricorp demeure élevée. Lorsqu'on leur a demandé de comparer Agricorp aux autres compagnies avec lesquelles ils font l'affaire, 91 p. 100 d'entre eux ont répondu que nous nous acquittons de nos activités aussi bien, ou même mieux. Nos points forts sont les suivants : « réaliser les choses dans un délai raisonnable », et « exercer nos activités avec la plus grande intégrité ». Nous avons également obtenu des notes de classement élevées pour notre façon de communiquer de façon efficace et notre capacité de bien faire les choses la première fois.

Ces résultats sont attribuables à nos efforts concertés pour améliorer notre exécution et le service que nous offrons à nos clients. Être efficient et efficace, faire en sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec nous et maintenir la pertinence de nos programmes – ces objectifs continueront de bénéficier d'une priorité élevée au fur et à mesure que nous remplissons notre mandat d'établir un lien entre les producteurs et les programmes.

Objectifs et résultats de rendement pour l'exercice 2015–16

Objectif	Résultat
Obtenir une note de classement globale constamment élevée pour le service à la clientèle et égale à la moyenne des trois dernières années.	En ce qui concerne le sondage 2016 sur la satisfaction de la clientèle, la note de classement pour l'ensemble des activités d'Agricorp se situait à 3,66*, une note supérieure à la moyenne de 3,54* des trois dernières années.
Traiter 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité avant le 30 novembre 2015.	Agricorp a traité 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité 2014 avant le 26 novembre 2015.
Traiter les demandes d'indemnisation en vertu de l'Assurance-production dans les 20 jours ouvrables suivant leur réception.	Durant l'exercice 2015-2016, le délai de traitement moyen des demandes d'indemnisation en vertu de l'Assurance-production était de 7,2 jours.
Traiter 95 % des indemnités du PRG dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires.	Agricorp a traité 99 % des paiements du PGR : céréales et oléagineux, 99 % des paiements du PGR pour le bétail et 99 % des paiements du PAGR : produits horticoles comestibles dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires.
Fournir un traitement de qualité des fichiers du programme Agri-stabilité en réduisant le nombre de modifications de 2 % par rapport à l'année de programme précédente.	Le nombre de modifications des fichiers du programme Agri-stabilité pour l'année de programme 2013 a reculé de 38 %, à raison de 134 modifications par rapport à 216 modifications pour l'année de programme 2012.
Fournir un traitement de qualité des fichiers de l'Assurance-production à raison d'un taux d'erreur de paiement inférieur à 2 %.	Le taux d'erreur dans le traitement des fichiers d'Assurance-production était de 0 %.
Fournir un traitement de qualité des fichiers du PGR à raison d'un taux d'erreur de paiement inférieur à 2 %.	Le taux d'erreur dans le traitement des fichiers du PGR était de 0 %.
Déposer les attestations annuelles du président et du directeur général, au besoin, dans le respect des lois, politiques et directives applicables.	Agricorp continue de consolider ses processus de surveillance de la conformité. Agricorp a déposé les attestations annuelles du président et du directeur général pour l'exercice 2015-16 le 6 avril 2016, à la demande du gouvernement de l'Ontario et dans le respect de la Directive concernant les organismes et les nominations.

Targets	Results
Soumettre au ministre, au plus tard le 1er mars 2016, un plan d'activités triennal, qui comprend un plan budgétaire et un plan de gestion des risques.	Le plan d'activités 2016-2019 d'Agricorp a été soumis au ministre le 29 février 2016.
Fournir des rapports opérationnels et des rapports financiers éclairés et équilibrés au MAAARO sur une base trimestrielle.	Les rapports opérationnels et les rapports financiers ont été fournis au ministère sur une base mensuelle et trimestrielle.
Remettre le rapport annuel au ministre dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice.	Le rapport annuel de l'exercice 2014-15 d'Agricorp a été remis au ministre le 29 juillet 2015, soit 120 jours après la fin de l'exercice.
S'assurer qu'un cadre de contrôle de vérification complet fait l'objet d'une surveillance annuelle par le conseil d'administration d'Agricorp.	Le cadre de contrôle de vérification annuelle a été élaboré, mis en œuvre et il fait l'objet d'une surveillance.
Obtenir une note de classement moyenne de 3,50 ou plus pour le programme Assurance-production, dans le cadre du sondage sur la satisfaction de la clientèle.	Dans le cadre du sondage 2016 sur la satisfaction de la clientèle, une note de classement de 4,31 a été accordée à l'Assurance-production.**
Obtenir une note de classement moyenne de 3,50 ou plus pour le programme Agri-stabilité, dans le cadre du sondage sur la satisfaction de la clientèle.	Dans le cadre du sondage 2016 sur la satisfaction de la clientèle, une note de classement de 3,83 a été accordée à Agri-stabilité.**
Obtenir une note de classement moyenne de 3,50 ou plus pour le Programme de gestion des risques dans le cadre du sondage sur la satisfaction de la clientèle.	Dans le cadre du sondage 2016 sur la satisfaction de la clientèle, une note de classement de 4,10 a été accordée au Programme de gestion des risques.**

* *Les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle sont fondés sur une échelle allant de 1 à 5.*

** *L'efficacité des programmes actuels est fonction des politiques et de la conception des programmes et de leur exécution. Agricorp est chargé de l'exécution des programmes. Le ministère est responsable de l'élaboration des politiques et de la conception des programmes.*

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement fondées sur les meilleures estimations de la direction et sur un jugement prudent.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Ces états financiers ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, qui est présenté à la page suivante, décrit l'étendue de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Doug LaRose
Directeur général

Erich Beifuss
Directeur des finances

Le 27 juin 2016

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Agricorp
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Agricorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats et des soldes des fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Agricorp au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 27 juin 2016

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

État de la situation financière

Au 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2016	2015
Actifs				
Trésorerie	2 883 $	20 609 $	23 492 $	2 213 $
Placements (note 5)	2 469	862 687	865 156	830 235
Débiteurs (note 4)	3 621	4 866	8 487	12 015
Fonds administrés (note 3)	91 865	–	91 865	78 609
Charges payées d'avance	670	–	670	706
Actif au titre des prestations constituées (note 11)	8 014	–	8 014	6 979
Immobilisations (note 6)	812		812	1 138
Total des actifs	**110 334 $**	**888 162 $**	**998 496 $**	**931 895 $**
Passifs et soldes des fonds				
Créditeurs et charges à payer	5 927 $	8 216 $	14 143 $	5 982 $
Primes et revenus reportés (note 9)	3 993	23 418	27 411	19 671
Provisions pour indemnités	–	4 170	4 170	4 241
Fonds administrés (note 3)	91 865	–	91 865	78 609
Total des passifs	**101 785**	**35 804**	**137 589**	**108 503**
Soldes des fonds	8 549	845 606	854 155	810 041
Gains de réévaluation cumulés	–	6 752	6 752	13 351
Total des passifs, des soldes des fonds et des gains de réévaluation cumulés	**110 334 $**	**888 162 $**	**998 496 $**	**931 895 $**

Engagements et éventualités (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvés au nom du conseil d'administration

Murray Porteous
Président du conseil d'administration

Rod Stork
Président, Comité des finances et de la vérification

État des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2016	2015
Revenus				
Financement – Ontario (note 8)	19 789 $	30 676 $	50 465 $	55 577 $
Financement – Canada (note 8)	19 111	46 032	65 143	71 396
Primes des producteurs	–	50 631	50 631	57 765
Ventes, services de consultation et autres services	844	–	844	844
Revenus de placements	51	18 233	18 284	20 142
Total des revenus	**39 795**	**145 572**	**185 367**	**205 724**
Charges				
Indemnités	–	97 804	97 804	85 601
Réassurance (note 10)	–	3 699	3 699	9 219
Administration (note 15)	39 706	–	39 706	40 935
Créances irrécouvrables	–	44	44	12
Total des charges	**39 706**	**101 547**	**141 253**	**135 767**
Excédent des revenus par rapport aux charges	89	44 025	44 114	69 957
Soldes des fonds au début de l'exercice	8 460	801 581	810 041	740 084
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	**8 549 $**	**845 606 $**	**854 155 $**	**810 041 $**

Opérations entre apparentés (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

(en milliers de dollars)	2016	2015
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	**13 351 $**	**13 454 $**
(Pertes) gains non réalisé(e)s sur les placements	(5 653)	254
(Gains) réalisés reclassés à l'état des résultats et des soldes des fonds	(946)	(357)
Variation nette au cours de l'exercice	(6 599)	(103)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	**6 752 $**	**13 351 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2016	2015
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement				
Excédent des revenus par rapport aux charges	89 $	44 025 $	44 114 $	69 957 $
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds				
(Gains) réalisés sur les placements	–	(946)	(946)	(357)
Amortissement des immobilisations	885	–	885	1 527
Total	**974**	**43 079**	**44 053**	**71 127**
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	40	3 488	3 528	1 819
Charges payées d'avance	36	–	36	43
Actif au titre des prestations constituées	(1 035)	–	(1 035)	(621)
Créditeurs et charges à payer	164	7 997	8 161	(722)
Primes et revenus reportés	(410)	8 150	7 740	(3 054)
Provision pour indemnités	–	(71)	(71)	(2 259)
Total	**(1 205)**	**19 564**	**18 359**	**(4 794)**
Activités d'investissement				
Produit (achat) net de placements	2 268	(42 842)	(40 574)	(65 371)
Activités d'investissement en immobilisations				
Achats d'immobilisations	(559)	–	(559)	(829)
Augmentation de la trésorerie	1 478	19 801	21 279	133
Trésorerie au début de l'exercice	1 405	808	2 213	2 080
Trésorerie à la fin de l'exercice	**2 883 $**	**20 609 $**	**23 492 $**	**2 213 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi Agricorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1er janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux et non gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Ces programmes sont répartis comme suit :

Programme gouvernemental – Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles*. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Programmes gouvernementaux – Autres programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par Agricorp au nom du MAAARO et du gouvernement fédéral. Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec Agricorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par Agricorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

Autres

Agricorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA ») aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAARO, Agricorp a pour principales obligations de procéder à l'inscription des entreprises agricoles, de percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de verser les droits nets aux organismes agricoles agréés de l'Ontario.

2. Principales conventions comptables

a) Règles comptables

Les états financiers d'Agricorp ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») pour les gouvernements, telles qu'elles sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). Agricorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative, des exigences légales et du cadre conceptuel des conventions comptables décrites ci-dessous.

Agricorp utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des revenus et des charges. Les revenus sont normalement constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés et mesurables. Les charges sont constatées dès qu'elles sont engagées et mesurables, à la suite de la réception de biens et de services.

Agricorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Mobilier et agencement	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

c) Avantages sociaux futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

i) Régime de retraite

Agricorp parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein et certains employés à temps partiel admissibles. Agricorp contribue au régime selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du régime de retraite sont évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à six jours de congé de maladie par an et peuvent accumuler jusqu'à 30 jours de congé de maladie non utilisés. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, Agricorp comptabilise le financement gouvernemental à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti dans les résultats selon la même méthode que celle suivie pour les immobilisations connexes et aux taux correspondant à ceux de ces dernières. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des ventes, des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est probable et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Le financement gouvernemental dans le cadre de l'Assurance-production et les primes versées par les producteurs au titre de l'Assurance-production sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les cultures sont récoltées. Les primes reçues pour les années futures sont inscrites à titre de primes et revenus reportés dans l'état de la situation financière.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à court terme sous forme de dépôt à vue au coût après amortissement, qui se rapproche de la juste valeur, et de comptabiliser tous les autres placements à leur juste valeur. Les certificats de placement garanti (CPG) sont évalués au coût plus les intérêts courus, qui se rapprochent de la juste valeur.

Les variations de juste valeur non réalisées sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées et ensuite transférées à l'état des résultats et des soldes des fonds.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des

fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'un actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds.

Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la juste valeur :

Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et

Niveau 3 – Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges à payer, des primes et revenus reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

g) Provision pour indemnités

La provision pour indemnités représente l'estimation par la direction du coût total des indemnités d'Assurance-production à régler à la fin de l'exercice. L'évaluation de cette provision comporte des incertitudes, puisque tous les renseignements nécessaires concernant les indemnités déclarées ne sont pas toujours disponibles à la date de clôture de l'exercice; par conséquent, des estimations sont faites au titre de la valeur de ces indemnités.

3. Fonds administrés

Agricorp fournit des services administratifs sur la base du principe de recouvrement des coûts pour traiter et verser des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise et des programmes non liés à la gestion des risques de l'entreprise en matière d'agriculture. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs ontariens et englobent les programmes conjoints Canada-Ontario, les programmes offerts par le gouvernement du Canada seulement, et ceux offerts par le gouvernement de l'Ontario seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements du Canada et/ou de l'Ontario et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges des programmes, ainsi que les débiteurs et créditeurs de ces programmes ne sont pas comptabilisés.

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi en vertu du cadre stratégique *Cultivons l'avenir* à titre de continuation du programme canadien de stabilisation du revenu agricole (« PCSRA »). Agri-stabilité est en vigueur depuis 2007. Ce programme fournit aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu.

À partir de l'année de programme 2013, le programme a été simplifié en vertu du cadre stratégique *Cultivons l'Avenir 2* sur la politique agricole, et il offre maintenant

un niveau de protection unique. Un paiement au titre du programme est versé au participant lorsque sa marge de production courante diminue de plus de 30 % par rapport à la marge de référence historique ou à la moyenne des dépenses rajustées, selon la plus faible des deux valeurs.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements du Canada et de l'Ontario à raison de 60 % et 40 % respectivement.

b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR a été lancé comme programme permanent par le gouvernement de l'Ontario à partir d'avril 2011 et a été étendu à d'autres secteurs. Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par l'Ontario et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Depuis janvier 2015, la participation à Agri-stabilité n'est plus une exigence en matière d'admissibilité au PGR. Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

PGR – Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement de l'Ontario. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

c) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les modalités de l'accord, les producteurs qui participaient au PCSRA et qui recevaient un paiement à ce titre étaient admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du PCSRA.

d) Programme d'aide financière aux apiculteurs (« PAFA »)

Le PAFA est entré en vigueur le 30 avril 2014 et offrait une aide financière aux apiculteurs admissibles de l'Ontario qui ont dû faire face à des taux de mortalité exceptionnellement élevés dans les ruches. Le PAFA était financé entièrement par l'Ontario et était un programme à court terme. Depuis le 1er novembre 2015, une couverture d'assurance contre la mortalité dans les ruches est offerte dans le cadre du programme Assurance-production pour les pertes dues à l'hivernage.

e) Programme de promotion et d'amélioration des vignobles (PPAV)

Le PPAV fournit un soutien financier aux producteurs de raisins afin de les aider à couvrir les coûts associés à l'amélioration de leur production de raisins de cuve. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO à partir du 1er avril 2015. Le PPAV est financé entièrement par l'Ontario.

f) Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (VQA) (PAPV-VQA)

Le programme d'aide à la promotion des vins de la VQA offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés

d'exportation et du tourisme. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO à partir du 1er avril 2015. Ce programme est financé entièrement par l'Ontario.

g) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada, plusieurs autres programmes dont certains tirent à leur fin. Ces programmes continuent d'être financés par le MAAARO et le gouvernement du Canada en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici un exemple de ces programmes :

Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 $ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole (25 % par opposition à 100 %) et elles peuvent adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2016	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture en 2016
Agri-stabilité	65 946 $	24 714 $	10 017 $	9 521 $	(37 180) $	73 018 $
PGR-CO	203	–	56 978	16	(56 941)	256
PGR-BÉT	2 302	–	40 833	2 041	(38 744)	6 432
PGR-PAGR	6 731	–	21 238	3 622	(22 712)	8 879
PSAG	2 482	–	16	50	(41)	2 507
PAFA	473	–	1 959	(21)	(2 409)	2
PPAV	–	–	2 000	(465)	(1 229)	306
PAPV-VQA	–	–	7 000	–	(7 000)	–
Autres programmes	472	–	(35)	31	(3)	465
Total	**78 609 $**	**24 714 $**	**140 006 $**	**14 795 $**	**(166 259) $**	**91 865 $**

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2015	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture en 2015
Agri-stabilité	66 792 $	36 077 $	20 691 $	1 054 $	(58 668) $	65 946 $
PGR-CO	35	–	31 710	(19)	(31 523)	203
PGR-BÉT	1 798	–	11 955	(421)	(11 030)	2 302
PGR-PAGR	7 543	–	22 730	727	(24 269)	6 731
PSAG	2 374	–	–	155	(47)	2 482
PAFA	–	–	3 605	22	(3 154)	473
Autres programmes	590	–	343	(114)	(347)	472
Total	**79 132 $**	**36 077 $**	**91 034 $**	**1 404 $**	**(129 038) $**	**78 609 $**

Les opérations figurant aux colonnes Autres dans les tableaux ci-dessus comprennent des éléments comme les droits et les primes payés par les producteurs, les trop-payés, ainsi que les variations aux débiteurs et aux créditeurs de programmes.

4. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements du Canada et de l'Ontario ainsi que des montants dus par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2016	2015
Financement gouvernemental – Canada	4 886 $	9 236 $
Financement gouvernemental – Ontario	1 751	1 633
Autres	1 980	1 233
	8 617	12 102
Moins : Provision pour créances douteuses	(130)	(87)
Total	**8 487 $**	**12 015 $**

5. Placements

Les lois limitent les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministère des Finances.

a) Profil du portefeuille

(en milliers de dollars)	2016	2015
Court terme	617 433 $	535 855 $
Long terme		
Province de l'Ontario	33 044	82 441
Autres gouvernements provinciaux	73 580	108 070
Services publics provinciaux	34 400	42 110
Institutions financières	106 699	61 759
	247 723	294 380
Total	**865 156 $**	**830 235 $**

b) Échéances du portefeuille de placements

en milliers de dollars)	2016	2015
Moins de 1 an	617 433 $	535 855 $
De 1 an à 3 ans	247 723	217 842
De 4 à 5 ans	–	76 538
Total	**865 156 $**	**830 235 $**

c) Hiérarchie des justes valeurs

(en milliers de dollars)	Niveau	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	252 277 $	249 638 $
CPG	2	373 508	232 440
Obligations	1	239 371	348 157
Total		**865 156 $**	**830 235 $**

Il n'y a eu aucun transfert de placements entre les niveaux 1 et 2.

6. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2016	Valeur comptable nette 2015
Mobilier et agencements	1 218 $	1 212 $	6 $	25 $
Matériel informatique	3 847	3 315	532	588
Améliorations locatives	1 955	1 936	19	27
Logiciels	13 127	12 872	255	498
Total	**20 147 $**	**19 335 $**	**812 $**	**1 138 $**

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché auront une incidence sur la juste valeur des actifs et des passifs déclarés. Les facteurs du marché incluent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur capitaux propres. Agricorp n'est pas exposée à un risque de change ou à un risque sur capitaux propres important, car la société ne conclut pas de transactions en devises étrangères ou ne détient pas d'instruments de capitaux propres. Agricorp exerce ses activités dans les limites des directives de placement énoncées dans la loi, qui restreint les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministère des Finances.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation de la valeur marchande du portefeuille de titres à revenu fixe d'Agricorp. Le rendement moyen des placements est de 2,45 % (2015 – 2,98 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement. Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur. Généralement, les réassureurs doivent avoir au minimum la note financière « A- » fondée sur les agences de notation A.M. Best et Standard and Poor's. D'après son jugement professionnel, la direction fixe une limite pour établir le montant maximal de couverture qui peut être cédé en vertu d'un contrat de réassurance avec un seul réassureur.

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

8. Financement – Ontario et Canada

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production, d'Agri-stabilité et du PSAG à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR, du PAFA, du PPAV et du PAPV-VQA sont financés par l'Ontario.

9. Primes et revenus reportés

Les primes reportées sont les primes au titre de l'Assurance-production de 23,4 millions de dollars (2015 – 15,3 millions de dollars) reçues par Agricorp au cours de l'exercice considéré, pour lesquelles des indemnités potentielles pourraient devoir être versées après la fin de l'exercice. Les revenus reportés comprennent les fonds de fonctionnement liés essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations de 0,8 million de dollars (2015 – 1,1 million de dollars) et d'autres montants reportés de 3,2 millions de dollars (2015 – 3,3 millions de dollars).

10. Convention de réassurance

Agricorp gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes au titre de l'Assurance-production selon les seuils négociés. Agricorp a signé des conventions de réassurance afin d'atténuer l'incidence d'un pourcentage fixe des pertes pour des indemnités d'Assurance-production de 2015 supérieures à 475 millions de dollars jusqu'à concurrence de 564 millions de dollars (campagne agricole 2014 – supérieures à 396 millions de dollars jusqu'à concurrence de 538 millions de dollars). Puisque les demandes d'indemnisation réelles pour l'année de production 2015 étaient inférieures au seuil minimal, aucun paiement de réassurance n'a été reçu par Agricorp.

Agricorp a signé en décembre 2015 une convention aux termes de laquelle elle a acheté des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour l'année de production 2016. Le montant de réassurance achetée en vertu de cette convention vise à atténuer l'incidence d'un pourcentage fixe des pertes se situant entre 16 % et 19 % de la responsabilité couverte (responsabilité maximale de 3,77 milliards de dollars) (2015 – 3,55 milliards de dollars).

11. Régime de retraite

Agricorp a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour tous les employés à temps plein et les employés à temps partiel admissibles. Les variations qui ont touché le régime de retraite à prestations déterminées d'Agricorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	40 457 $	36 239 $
Coût des services rendus	2 342	2 369
Intérêts débiteurs	2 657	2 408
Cotisations salariales	1 447	1 463
Prestations versées	(3 026)	(2 022)
Perte actuarielle	1 460	–
Solde à la fin de l'exercice	**45 337 $**	**40 457 $**
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	52 000 $	45 021 $
Rendement réel des actifs du régime	(170)	5 256
Cotisations patronales	2 371	2 282
Cotisations salariales	1 447	1 463
Prestations versées	(3 026)	(2 022)
Juste valeur à la fin de l'exercice	**52 622 $**	**52 000 $**
Situation de capitalisation		
Excédent du régime	7 285 $	11 543 $
Perte actuarielle (gain actuariel) non amorti(e)	729	(4 564)
Actif au titre des prestations constituées	**8 014 $**	**6 979 $**

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations constituées d'Agricorp sont les suivantes :

	2016 %	2015 %
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	6,00	6,50
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	6,00	6,50
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	6,00	6,50
Taux de croissance des salaires	3,25	4,00

La charge nette du régime de prestations d'Agricorp se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 342 $	2 369 $
Intérêts débiteurs	2 657	2 408
Rendement prévu des actifs du régime	(3 405)	(2 982)
Amortissement d'une perte non constatée	(269)	(134)
Charge nette du régime de prestations	**1 325 $**	**1 661 $**

Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant :

Type de titre	2016 %	2015 %
Actions canadiennes	29,0	30,2
Actions américaines	18,5	17,2
Actions internationales	11,5	14,8
Obligations	29,1	24,6
Titres immobiliers	10,0	4,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,9	9,0
Valeur totale du régime	**100,0**	**100,0**

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. Le poste « Administration » de l'état des résultats et des soldes des fonds inclut la charge pour le régime de retraite, qui s'élève à 1,3 million de dollars (2015 – 1,7 million de dollars).

L'évaluation actuarielle du régime de retraite la plus récente a été faite en date du 1er janvier 2014. À cette date, le régime avait un excédent actuariel de 7,4 millions de dollars sur la base de la continuité et présentait un excédent de solvabilité et de liquidation de 2,5 millions de dollars. Ces estimations ont été déterminées conformément aux dispositions de l'article 76 des règlements de la *Loi sur les régimes de retraite*, 1990 (Ontario). La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite devrait être complétée au 1er janvier 2017.

12. Engagements et éventualités

a) Engagements

Agricorp a conclu plusieurs contrats de location pour des locaux à bureaux, pour la fourniture de données météorologiques et de stations météorologiques, ainsi que pour des services d'impression, le soutien relatif à l'ordinateur central et la location-exploitation de véhicules. Les loyers globaux minimaux pour les durées non échues de ces contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)	
2017	2 669 $
2018	2 410
2019	2 136
2020	1 525
2021	1 507
Années suivantes	7 884
Total	**18 131 $**

b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

13. Opérations entre apparentés

Agricorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. Agricorp a versé 0,2 million de dollars (2015 – 0,3 million de dollars) pour les services administratifs, juridiques et d'audit. En outre, Agricorp a versé 0,8 million de dollars (2015 – 1,3 million de dollars) à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour la location des locaux de son siège social. Agricorp a généré des revenus reportés de 50,5 millions de dollars (2015 – 55,6 millions de dollars) auprès du MAAARO comme représentant sa part des primes d'Assurance-production et du fonds de fonctionnement.

14. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 35 000 $ (2015 – 47 000 $). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 $. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation pour 2016 en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : https://www.ontario.ca/fr/page/divulgation-des-traitements-dans-le-secteur-public-2015-employes-de-tous-les-secteurs-et-employes-en

Pour l'année civile 2015, les montants réels payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
Beifuss, Erich	Directeur des finances	169 317 $	606 $
Jackiw, Randy	Directeur général[1]	190 601	10 394
LaRose, Doug	Directeur général	193 294	688
Meneray, Debra	Directrice principale de l'exécution des programmes	151 723	557
Sayer, Greg	Directeur principal des Services juridiques	157 282	602

L'avantage imposable accordé au directeur général se compose principalement d'un avantage imposable pour l'usage d'un véhicule qui est prévu dans les modalités de son contrat de travail, et qui constitue une « considération particulière admissible » en vertu des directives gouvernementales.

1. Depuis août 2015, le directeur général, Randy Jackiw, a accepté un détachement de 18 mois auprès du MAAARO, qui comprend un accord relatif au remboursement des coûts salariaux convenus.

15. Administration

Le tableau suivant est un résumé des frais d'administration pour l'exercice :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Salaires et avantages sociaux	31 307 $	30 988 $
Matériel et entretien	2 420	2 615
Services de consultation et services professionnels	1 490	1 389
Installations	1 245	1 799
Amortissement	885	1 527
Frais de téléphone et frais postaux	865	997
Frais de bureau	684	762
Utilisation d'un véhicule et déplacements	565	616
Autres	245	242
Total	**39 706 $**	**40 935 $**

16. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2015 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

Agricorp

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Pour nous joindre
1 888 247-4999
Téléc. : 519 826-4118
ATS : 1 877 275-1380
Formats accessibles disponibles
agricorp.com
contact@agricorp.com
Lundi au vendredi, de 7 h à 17 h

English version available
Agricorp Annual Report 2015-16 – ISSN 1715-7587 (Agricorp. Online)
Agricorp Rapport annuel 2015-16 – ISSN 1715-7595 (Agricorp. En ligne)

2016-08-30

Cultivons l'avenir 2

Ontario

Canada